

CHAPITRE 4. INTÉGRER LE TEMPS À L'ESPACE POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA GÉOGRAPHIE DES CONFLITS D'AMÉNAGEMENT

L'objectif de ce chapitre est d'intégrer la dimension temporelle à notre analyse de la géographie des conflits d'aménagement. Il vise à mettre à jour le rôle du temps à différents niveaux scalaires.

L'évolution du nombre de conflits d'aménagement au sein de l'espace breton comme l'apparition de conflits liés à certains types d'aménagement dépendent de facteurs structurels relatifs à l'ensemble des espaces qui reflètent l'évolution de la conflictualité sociale en France. Mais, au-delà de ces facteurs structurels, il n'en demeure pas moins que certains espaces se mobilisent plus que d'autres, que les conflits, quel que soit le type d'aménagement contesté, n'apparaissent pas n'importe où. C'est à travers l'analyse de la diffusion des conflits d'aménagement au sein de l'espace breton que nous rendrons compte de ces nuances. Il en est de même à l'échelle du conflit où la diffusion de la mobilisation est fonction à la fois des configurations socio-spatiales de l'espace-support et des caractéristiques de l'aménagement.

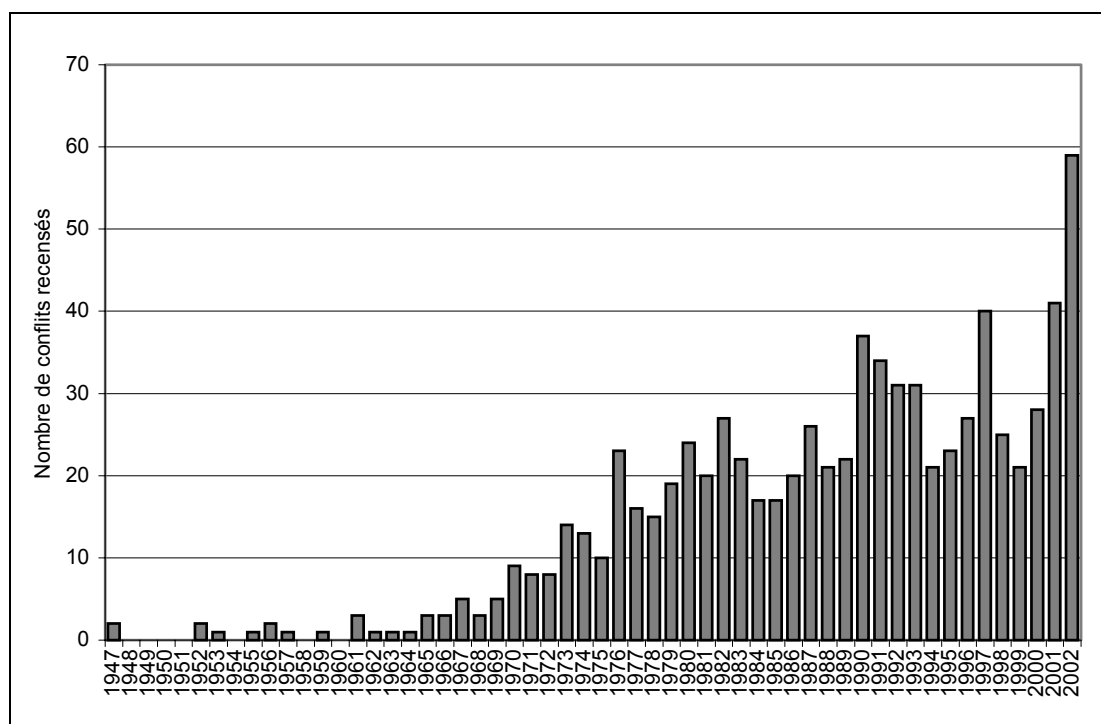
I. LES CAUSES STRUCTURELLES DE L'ÉVOLUTION DES CONFLITS D'AMÉNAGEMENT

L'analyse de l'évolution des conflits d'aménagement en Bretagne entre 1947 et 2002 (graphique 2) révèle tout d'abord le caractère récurrent de ces conflits depuis 1961, date à partir de laquelle chaque année un conflit au minimum se déroule au sein de l'espace breton. Durant cette période, ce sont en moyenne quinze conflits qui ont eu lieu chaque année.

L'évolution du nombre de conflits d'aménagement peut être découpée en trois grandes

périodes. 1947-1982 marque l'essor des conflits d'aménagement. Ceux-ci apparaissent de façon sporadique tout d'abord puis deviennent de plus en plus fréquents, passant de 3 en 1961 à 27 en 1982. La seconde période qui s'étend de 1983 à 1989 voit le nombre de conflits se stabiliser autour d'une vingtaine par an. Le début des années 1990 marque une reprise avec notamment 37 conflits en 1990, suivie d'une stabilisation relative jusqu'à la fin de la décennie malgré un pic en 1997 et une nette croissance en 2001 et 2002.

Graphique 2. Evolution du nombre de conflits d'aménagement en Bretagne entre 1947 et 2002



Source : A. Lecourt, 2003.

À chacune des périodes que nous venons d'évoquer correspondent différents changements structurels d'ordres social, économique, politique et environnemental rendant compte des évolutions de la société française. Ils permettent également de mieux comprendre les conditions dans lesquelles certains conflits associés à des types d'aménagements particuliers sont apparus.

1. Les conditions d'émergence des conflits d'aménagement

La vague de conflits d'aménagement qui s'amorce au début des années 1960 et se poursuit jusqu'au début des années 1980 s'inscrit dans un mouvement général de reformulation de certaines revendications sociales voire politiques. Ce mouvement va se cristalliser au sein des

*nouveaux mouvements sociaux*²⁰⁰ comme le régionalisme, le féminisme, le consumérisme, « l'estudiantisme », et l'écologisme. Mais celui-ci ne pousse pas simplement à la défense d'un environnement naturel, selon Dominique Allan-Michaud, mais aussi à la défense d'un environnement social, jusqu'à reposer le problème de la société idéale²⁰¹.

Trois conditions sont alors réunies et vont participer à l'essor des conflits d'aménagement. D'une part, une remise en cause de l'appareil technocratique de l'État, symptomatique des revendications de ces nouveaux mouvements sociaux qui entendent faire obstacle à l'hégémonie du pouvoir au nom des libertés individuelles et de la démocratie. Ensuite, cet essor des conflits d'aménagement s'appuie également sur un mouvement de contestation de la politique de croissance fondée sur une utilisation sans restriction des ressources naturelles qui aboutira à la publication, en 1972, au rapport du Club de Rome intitulé *Halte à la croissance*. D'autre part, une série de crises environnementales qui se déroulent de part et d'autre du globe renforce l'attention pour l'environnement : assèchement de la Mer d'Aral, accidents technologiques comme les marées noires tel l'échouement de l'Amocco Cadiz sur la côte nord de la Bretagne en mars 1978 ou encore l'accident de la centrale nucléaire de Three Miles Island en 1979 aux États-Unis. La connaissance de ces catastrophes par le public est largement favorisée par le développement des télécommunications.

L'émergence des conflits d'aménagement s'inscrit donc à la croisée de préoccupations politiques, sociales et environnementales qui se traduit en 1971 par la création du Ministère de l'Environnement. La mise en place de sa politique²⁰² va, en retour, contribuer à préciser la notion d'environnement²⁰³.

²⁰⁰ TOURAINE Alain, 1975, « Les nouveaux conflits sociaux », *Sociologie du travail*, n°1, pp. 1-17.

²⁰¹ ALLAN-MICHAUD Dominique, 1989, *L'avenir de la société alternative. Les idées: 1968-1990*, Paris, L'Harmattan, 382 p.

²⁰² La création de ce ministère s'accompagne d'une politique en matière d'environnement qui se traduit sur le plan législatif par plusieurs lois, notamment la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets, la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976, et la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Mais cette politique s'appuie également sur un certain nombre de lois votées dans la première moitié des années 1960 comme la loi du 22 juillet 1960 relative à la création de parcs nationaux, la loi du 2 août 1961 relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs, la loi Malraux du 4 août 1962 sur la protection du patrimoine bâti et la loi du 16 décembre 1964 relative au régime, à la répartition et à la lutte contre la pollution des eaux.

²⁰³ Voir CHARVOLIN Florian, 1993, *L'intervention de l'environnement en France (1969-*

Dans ce contexte, les aménagements qui font l'objet de mobilisation à leur rencontre cristallisent à la fois des revendications d'ordres environnemental, politique et social. Les luttes les plus épiques sont les oppositions aux équipements nucléaires. Mais d'autres conflits vont porter des revendications proches comme les luttes urbaines, les grandes infrastructures de transports et les opérations de remembrement.

La politique française d'essais nucléaires et le programme électronucléaire lancé en 1974 sont à l'origine de mobilisations importantes et parfois même violentes. En Bretagne, elles apparaissent dès 1975 avec l'annonce du projet de centrale nucléaire sur la commune de Plogoff. Ce type de mobilisation apparaît alors régulièrement dès lors qu'un aménagement lié aux activités nucléaires est programmé (graphique 3).

Ces mobilisations anti-nucléaires qui mobilisent bien au-delà du cadre local font fonctions de creuset²⁰⁴ rassemblant différentes revendications portées par des populations souvent hétérogènes. Ainsi, selon Alexandre Nicolon les mouvements d'opposition à la construction de centrales nucléaires se décomposent en quatre groupes d'individus²⁰⁵. La première composante est spécifiquement environnementaliste, à la fois courant idéologique et mouvement de défense de la nature, des sites, de la flore et de la faune. La seconde, représentée par les Comités d'Action Anti-Nucléaire, et caractérisée par ses origines essentiellement urbaines, a tendance à amalgamer aux thèmes traditionnels de la défense de l'environnement, une diversité plus ou moins grande, selon les circonstances, de thèmes de la contestation sociale (luttes contre toutes formes d'organisation hiérarchique, contre la société de consommation, contre la croissance exponentielle, et pour la libération de la femme ou l'auto-gestion). Les deux autres groupes tirent quant à eux leurs revendications de leur ancrage local. Ce sont tout d'abord les professionnels de l'agriculture et de la conchyliculture qui dénoncent les impacts d'un tel équipement sur leurs productions. Il s'agit également de riverains agissant contre les couloirs de lignes et pour des motivations plus localistes : défense des sites et de la nature, défense des propriétés ou de la renommée du vignoble.

Cependant, les actions collectives d'opposition aux projets de centrales nucléaires n'ont eu

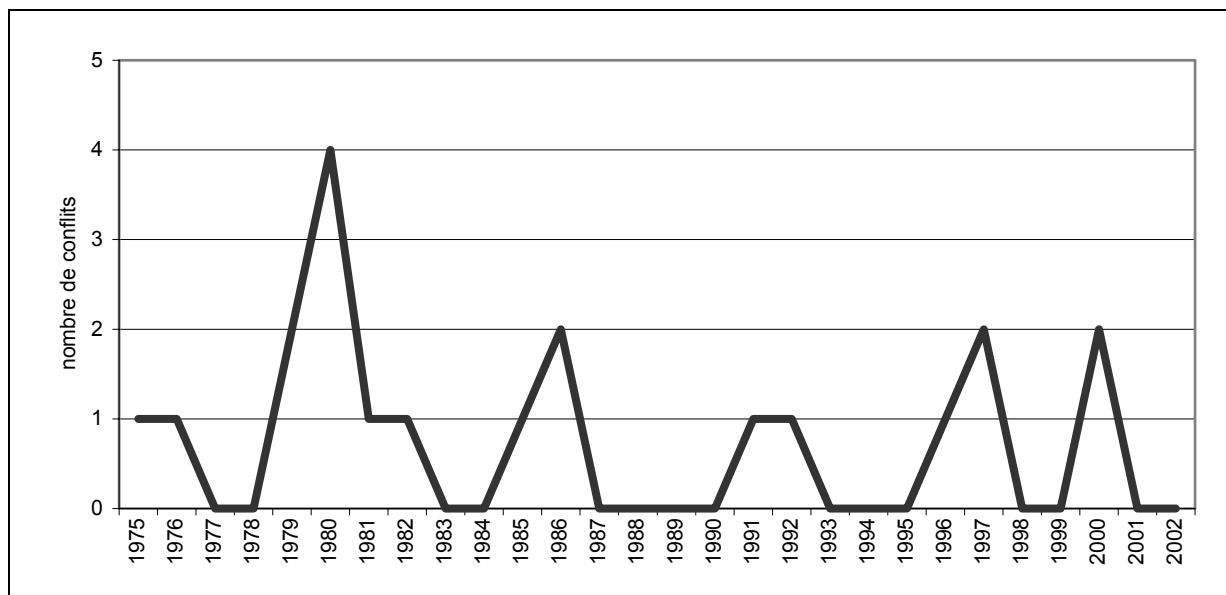
1971). *Les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine du ministère de la Protection de la Nature et l'environnement*, thèse, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 503 p.

²⁰⁴ Claude Spanou parle lui de « problème-carrefour ». Cf. SPANOU Claude, 1991, *Fonctionnaires et militants. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux*, Paris, L'Harmattan, p. 32.

²⁰⁵ NICOLON Alexandre, 1979, « Analyse de l'opposition à un site nucléaire : le cas du Blayais », *Les cahiers du GERMES*, n°2, pp. 59-80.

globalement aucun impact sur la réalisation du programme électronucléaire français. Ainsi, l'ensemble des recours déposés contre les projets de centrales nucléaires seront rejetés sans exception par le Conseil d'Etat au cours des années 1970²⁰⁶.

Graphique 3. L'évolution des conflits liés aux activités nucléaires



Source : A. Lecourt, 2003.

La fin des années 1960 et le début des années 1970 sont également témoins de l'émergence de mouvements contestataires en milieu urbain. En Bretagne, ces mouvements prennent véritablement de l'ampleur à partir de 1970, date à partir de laquelle le nombre de conflits annuels ne descendra plus en dessous de cinq pour atteindre un maximum de treize en 1980 (graphique 4). Ces conflits alliant revendications environnementalistes et revendications démocratiques ont progressivement pris le pas sur des conflits portant des revendications d'ordre économique (refus des hausses de loyers, des charges, des tarifs de transports) s'apparentant à une logique syndicale, dont de nombreux travaux de recherche en sociologie urbaine se sont fait l'écho²⁰⁷. Ces réactions peuvent naître à propos d'un projet de rénovation, ou contre des grandes infrastructures comme les autoroutes urbaines et remettent en cause les modes de gestion du territoire, le fonctionnement démocratique de l'Etat, et l'absence de

²⁰⁶ CHARBONNEAU Simon, 1981, « Le contrôle contentieux des opérations d'aménagement du territoire », *Revue Juridique de l'Environnement*, n°3, p. 230.

²⁰⁷ On retiendra notamment CASTELLS Manuel, 1975, *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Maspéro, Paris, 86 p. ; LEFEBVRE Henri, 1968, *Espace et politique : le droit à la ville*, éditions Anthropos, Paris, 370 p.

participation des citoyens aux décisions concernant les projets d'urbanisme²⁰⁸. Selon Eddy Cherki, on est ainsi passé « des luttes qui opposaient des travailleurs-usagers à l'Etat-patron à des luttes opposant des résidents à l'Etat aménageur »²⁰⁹.

Durant cette même période, d'autres projets de grands équipements ont suscité des confrontations entre des sociétés locales et l'État : autoroutes (A 86²¹⁰, B33 Nancy-Epinal²¹¹, autoroute des Deux Mers²¹²), TGV Paris-Lyon, lignes de transport d'énergie, aménagements touristiques et industriels. Mais dans ces situations les revendications, ancrées davantage sur des préoccupations territoriales, se cantonnent fréquemment à une remise en question du fonctionnement de la décision étatique. Certains thèmes de la contestation sociale face aux équipements nucléaires semblent ainsi avoir disparu (consommérisme, libération de la femme).

C'est ainsi qu'apparaissent de façon régulière en Bretagne les conflits liés à des aménagements routiers, mais également de façon plus sporadique des conflits liés à l'implantation de lignes à haute ou très haute tension (graphique 4).

De son côté, le monde rural n'est pas en reste avec l'apparition de conflits liés aux restructurations autoritaires du parcellaire au nom de la productivité. En effet, à partir de 1970, des conflits associés à ce type de pratique apparaissent pratiquement chaque année

²⁰⁸ Sur la comparaison entre ces deux formes associatives qui se succèdent, voir MEHL Dominique, 1979, « L'environnement, nouvel enjeu des luttes urbaines », *Cahiers du Germès*, n°2, pp. 167-184.

Sur les associations de défense de l'environnement en milieu urbain, voir ANTUNES Augustin, 1978, « La défense du cadre de vie », *Esprit*, n°6, pp. 42-52 ; ANTUNES Augustin, 1980, « Les associations de défense du cadre de vie et de l'environnement : une expression associative spécifique ? », Paris, Ministère de l'Environnement et du cadre de vie », 2 volumes, 120 p., 306 p. ; Atelier d'Etudes sur l'Environnement (ATEN), 1978, « Le mouvement associatif du cadre de vie », Paris, ATEN, 55 p.

²⁰⁹ CHERKI Eddy, printemps 1979, « A propos des mouvements de défense de l'environnement », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, pp. 72-100.

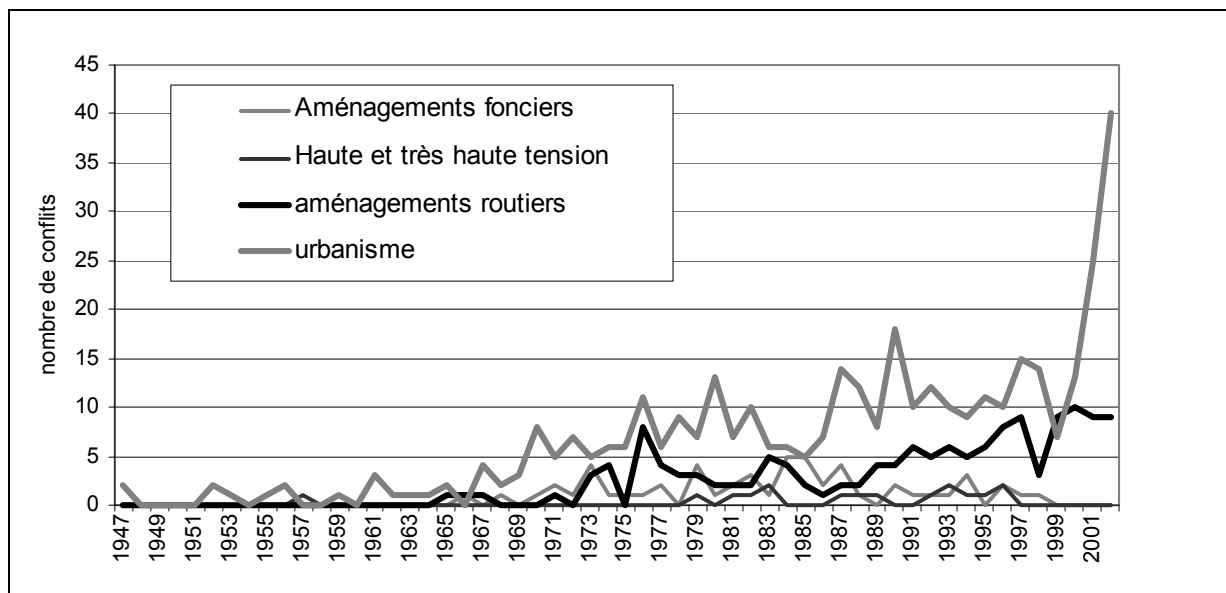
²¹⁰ Sur les conflits liés à l'A 86, voir notamment CHERKI Eddy, printemps 1979, « A propos des mouvements de défense de l'environnement », *op.cit.*, pp. 72-100.

²¹¹ CHARON Jean-Marie, 1980, « Le conflit à propos de l'autoroute B 33 Nancy-Epinal comme révélateur des enjeux d'une société locale au travers de sa confrontation à une décision étatique », *op.cit.*, 87 p.

²¹² CADENE Philippe, 1982, « Collectivités rurales et résistances à l'intégration : la construction de l'autoroute des Deux Mers au nord de Toulouse », *op.cit.*, pp. 105-127.

(graphique 4).

Graphique 4. Evolution du nombre de conflits liés aux aménagements « foncier », « routiers », « haute et très haute-tension » et « urbanisme »



Source : A. Lecourt, 2003.

Cette période d'essor des conflits d'aménagement précède une période beaucoup plus calme marquée par une stabilisation.

2. La stabilisation des années 1983-89 et la baisse de la conflictualité sociale

La baisse de la conflictualité sociale des années 1983-1989 s'accompagne également d'une diminution du nombre de conflits d'aménagement en Bretagne, comme à l'échelle nationale²¹³. En effet, la baisse des effectifs de conflits durant cette période semble intimement liée à celle de la conflictualité sociale. Cette relation, bien mise en évidence par Bruno Charlier, montre que conflictualité sociale et conflictualité environnementale évoluent suivant les mêmes tendances²¹⁴. Aussi, l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, et les premières années du septennat de François Mitterrand semblent avoir eu les mêmes

²¹³ CHARLIER Bruno, 1999, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire*, op.cit., p. 358.

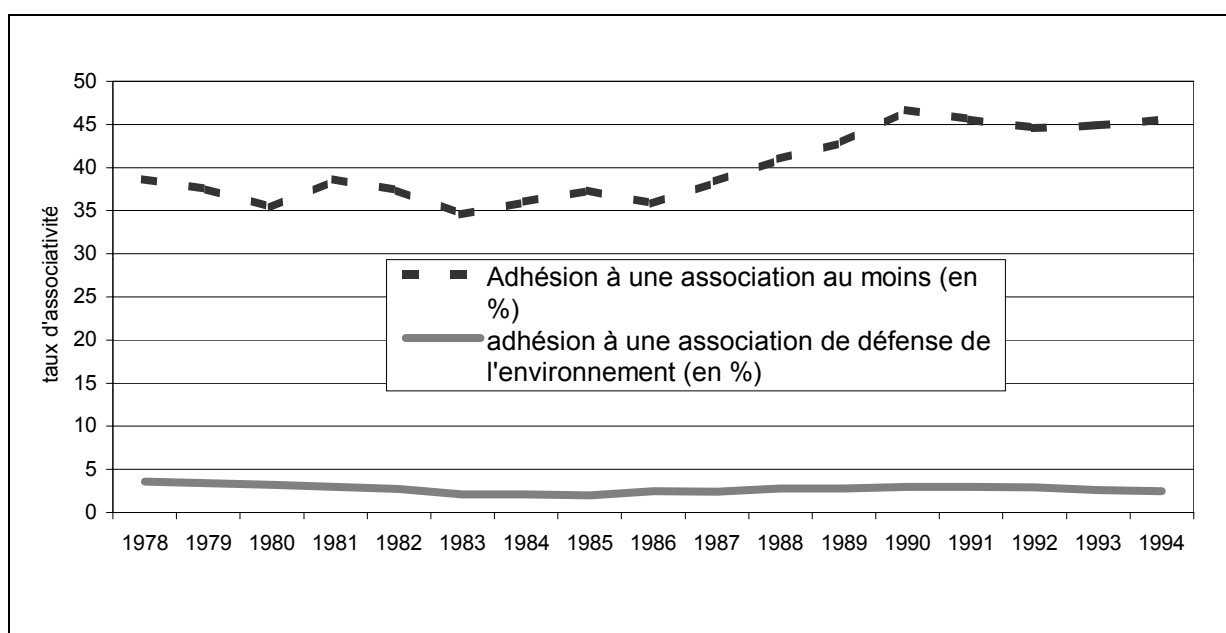
²¹⁴ Pour mesurer l'intensité de la conflictualité sociale au cours de la période étudiée, Bruno Charlier utilise comme indicateur les journées individuelles non travaillées pour fait de grève fourni par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (chiffres de 1998). Il compare ces chiffres aux données extraites de sa base de données. Cf. CHARLIER Bruno, 1999, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire*, op.cit., pp. 500-502.

incidences sur la conflictualité environnementale et la conflictualité sociale.

De plus, cette période succède à une vague d'aménagements réalisés au cours des années 1960 et 1970 et doit faire face à une réduction des programmes d'équipement expliquant également cette réduction du nombre de conflits à l'échelle nationale. Mais cette pénurie « d'espaces de conflit »²¹⁵ à l'échelle nationale semble partiellement compensée par la multiplicité des aménagements locaux probablement issus de la décentralisation, expliquant ainsi la stabilisation du nombre de conflits en Bretagne.

Enfin, le début des années 1980 est marqué par un recul général du « taux d'associativité » des français qui atteint également le domaine de l'environnement (graphique 5). Cela s'expliquerait, pour le domaine environnemental, par l'engagement politique de certains leaders associatifs lors des élections municipales de 1977, par l'institutionnalisation des actions associatives (procédure d'agrément notamment), mais également par les attentes en matière de politique environnementale suscitées par l'arrivée au pouvoir du gouvernement socialiste élu en 1981.

Graphique 5. Evolution du taux d'associativité des Français entre 1978 et 1994



Source : Credoc, 1995.

À cette phase d'accalmie de la conflictualité sociale et environnementale succède une nette reprise de la conflictualité qui prend sa source dans une « réactivation du local ».

²¹⁵ ENEL Françoise, 1982, *Prospective des conflits en matière d'environnement*, SCORE, étude réalisée pour le compte du Ministère de l'Environnement, 58 p.

3. Les années 1990, « réactivation du local » et recrudescence des mouvements *nimby*

La reprise des effectifs de conflits au début des années 1990, puis leur stabilisation à un seuil élevé avec 28 conflits en moyenne annuelle entre 1992 et 2000 au sein de l'espace breton est confirmée par d'autres analyses. Toujours en Bretagne Jacques Le Louarn a observé une augmentation des recours des associations de protection de l'environnement auprès du tribunal administratif de Rennes²¹⁶ qui est conforme, selon Michel Prieur, à celle en cours à l'échelle nationale²¹⁷. De son côté, Jean-Marc Dziejicki, dans le domaine plus spécifique des aménagements routiers, confirme cette montée en puissance, puisqu'il considère que toutes les infrastructures de taille importante suscitent désormais au moins une attaque en justice de la part des opposants²¹⁸.

Un autre effet structurel permettant de comprendre cette reprise de la conflictualité tient à ce que Albert Mabileau appelle la « réactivation du local »²¹⁹. Selon un processus déjà amorcé avant 1990, la référence au local dans une société où la mobilité des individus et des groupes humains, qu'elle soit réelle ou virtuelle, ne fait que croître. Ce phénomène sociétal est par ailleurs accompagné par un transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales qui voient ainsi leur capacité d'action augmenter.

C'est dans ce contexte qu'apparaît selon Marie Beaubien « un mouvement social en faveur de la protection de l'environnement » qui s'appuie également sur la perception croissante d'une dégradation de l'environnement lors de la période précédente²²⁰. C'est un mouvement qui, très loin des luttes anti-nucléaires des années 1970, s'appuie sur des revendications locales favorables davantage, selon nous, à la protection du cadre ou de la qualité de vie, qu'à une réelle défense de l'environnement. C'est d'ailleurs à partir de cette période qu'apparaît

²¹⁶ Recensement réalisé à partir du recueil « nature et environnement » du tribunal administratif de Rennes entre 1988 et 1994, in LE LOUARN Patrick, 1996, « Les requérants du tribunal administratif de Rennes, leurs motivations et leurs démarches contentieuses », in GOUZIEN Annie, LE LOUARN Patrick (dir.), *Environnement et Politique. Constructions juridico-politiques et usages sociaux*, Rennes, PUR, 218 p.

²¹⁷ PRIEUR Michel, 2001, *Droit de l'environnement*, Paris, Dalloz, p. 126.

²¹⁸ Jean-Marc Dziejicki s'appuie sur le nombre de dossiers contentieux enregistrés à la Direction des Routes. DZIEDZICKI Jean-Marc, 2001, *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ?*, *op.cit.*, p. 37.

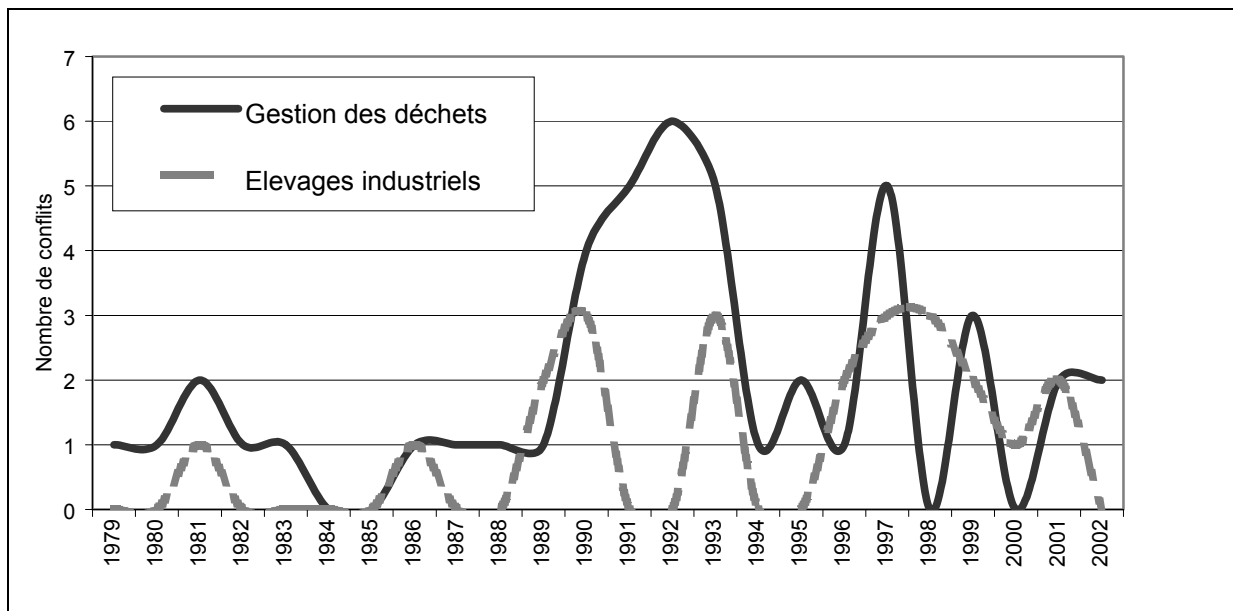
²¹⁹ MABILEAU Albert, 1999, « Le local et ses représentations », *Sciences de la Société*, n°48, p. 205.

²²⁰ BEAUBIEN Marie, 1989, *Le Nimby ou syndrome « pas dans ma cour »*, résumé d'une conférence prononcé lors d'un colloque organisé par la Fondation québécoise en environnement, document téléchargé sur internet, 5 p.

l'acronyme *nimby* dans la littérature²²¹, la métaphore du jardin n'étant d'ailleurs pas anodine. Preuve en est également, la forte croissance des conflits d'environnement que nous avons observée pour cette même période²²².

Cette croissance s'est manifestée à travers la montée en puissance de conflits liés à certains types d'aménagements, urbains et routiers notamment, mais également à travers l'apparition et la présence régulière de ceux liés aux implantations associées à la gestion des déchets et aux élevages industriels (graphique 6). Ces deux types de mobilisation confirment également la place prise par la défense de la qualité et du cadre de vie puisqu'il ne s'agit plus de la réalisation d'équipements lourds ayant des impacts importants localement, mais simplement des aménagements plus légers qui sont, par contre, générateurs de nuisances, olfactives notamment.

Graphique 6. Evolution des conflits liés aux types d'aménagements « gestion des déchets » et « élevages industriels »



Source : A. Lecourt, 2003.

Notre période d'étude se termine par une forte croissance du nombre de conflits (41 en 2001 et 58 en 2002) qui reste difficile à interpréter puisque nous ne pouvons savoir si elle relève d'un mouvement conjoncturel ou d'un changement structurel. La réponse viendra

²²¹ LECOURT Arnaud, 2000, « Proximité et aménagement : le phénomène *nimby*, évolution d'une notion », *ESO, Travaux et Documents*, n°14, pp. 53-56.

²²² En fait, pour l'ensemble des conflits environnementaux, nous sommes passés de 44 conflits en moyenne annuelle entre 1980 et 1990 à 70 durant la période suivante.

naturellement des résultats observés dans les années futures.

L'évolution des conflits d'aménagement, à l'échelle régionale comme à l'échelle nationale, est largement influencée par des tendances structurelles qui expliquent également l'apparition de conflits liés à des types d'aménagements spécifiques. Mais malgré ces facteurs structurels qui affectent théoriquement tous les espaces, les conflits restent localisés dans un nombre limité de communes. Leurs localisations dépendent du contexte socio-spatial local, mais également des caractéristiques de l'aménagement. Cependant, ces localisations ont évolué à la fois dans l'espace et dans le temps. Nous proposons donc de voir quelles sont les logiques auxquelles répond la diffusion des conflits d'aménagement dans l'espace.

II. LA DIFFUSION DES CONFLITS D'AMENAGEMENT AU SEIN DE L'ESPACE BRETON : ANALYSE DE L'EVOLUTION DES VALEURS D'USAGE DES ESPACES

Nous avons posé comme hypothèse de travail que la valeur d'usage des espaces varie dans le temps. Cette hypothèse n'est en fait que partiellement vérifiée. En effet, les communes les plus précocement touchées par un conflit d'aménagement font l'objet d'un effet cumulatif et voient ainsi leur valeur d'usage se maintenir dans le temps. Mais cet effet cumulatif s'accompagne également d'un effet d'étalement au sein de nouvelles communes qui voient leur valeur d'usage augmenter. Cependant, cet effet d'étalement prend des formes variables qu'il nous faut identifier à l'aide de processus de diffusion eux-mêmes associés à des types d'aménagements spécifiques.

Avant d'étudier plus précisément la diffusion des conflits d'aménagement dans l'espace, quelques rappels théoriques sont nécessaires.

1. Rappels théoriques sur les processus de diffusion dans l'espace

La diffusion d'une innovation peut être analysée dans l'espace selon un processus de diffusion spatiale, c'est à dire un « phénomène de propagation dans le temps et sur l'espace d'un élément simple ou complexe (...) correspondant à une prise en compte simultanée de l'espace et du temps »²²³. Ainsi, une innovation ne se diffuse pas à la même vitesse au sein de tous les espaces. Les travaux d'André Dauphiné²²⁴ d'une part, et de Thérèse Saint-Julien²²⁵ d'autre part, permettent de distinguer quatre processus de diffusion (figure 34) :

- par relocalisation : l'innovation apparaît dans des foyers extérieurs au premier ;
- par contagion : l'innovation s'étend dans l'espace de proche en proche selon un effet de voisinage (périurbanisation, front pionnier) ;
- linéaire : l'innovation se diffuse en suivant des axes privilégiés (voies de communications, vallées). Les freins imposés par la distance à l'effet de voisinage sont plus faibles ;

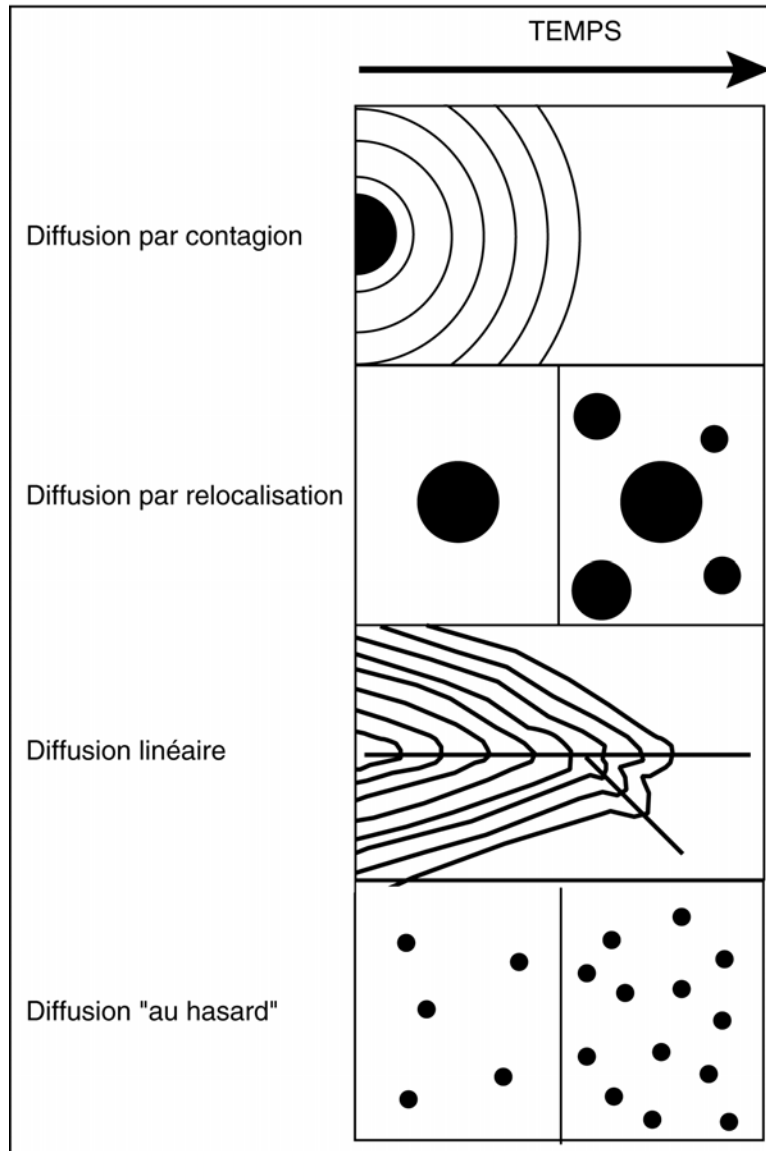
²²³ DAUPHINÉ André, 1987, *Les modèles de simulation en géographie*, Paris, Economica, p. 146.

²²⁴ *Ibid.*

²²⁵ SAINT-JULIEN Thérèse, 1985, *La diffusion spatiale des innovations*, GIP Reclus, Montpellier, 40 p.

- aléatoire ou au hasard : l'innovation se diffuse suivant un processus aléatoire, sans pouvoir être classée dans les processus précédents.

Figure 34. Les différents types de diffusion



Source : D'après André Dauphiné, 1987, et Thérèse Saint-Julien, 1985.

L'approche théorique proposée par Peter Haggett²²⁶, ainsi que les différentes applications proposées par Peter Gould²²⁷, notamment sur la diffusion du SIDA aux Etats-Unis,

²²⁶ HAGGETT Peter, 1983 (3^{ème} édition), *Geography, a modern synthesis*, New York, Harper and Row, 644 p.

²²⁷ GOULD Peter, 1990, « Le SIDA : la carte animée comme rhétorique cartographique appliquée », *Mappemonde*, n°1, pp. 21-26.

GOULD Peter, 1993, « Sources d'erreur dans une série de cartes, ou : la démarche

complètent ces quatre processus par deux autres :

- par expansion : l'innovation s'étend d'une place à l'autre, tout en se reproduisant intensifiée dans le foyer initial ;

- hiérarchique : l'innovation se diffuse suivant différentes strates ou classes (classes sociales, hiérarchie urbaine).

Une distinction majeure doit également être réalisée entre étalement et effet cumulatif. Le premier exprime l'expansion du phénomène dans l'espace selon une logique horizontale, le second fait référence, selon une logique verticale, au développement sur un même lieu de l'innovation étudiée selon une boucle de rétroaction positive.

La diffusion des conflits d'aménagement s'exerce par le biais d'un couple étalement / effet cumulatif dont l'impact génère des périodes plus propices à l'étalement et d'autres plus propices à la condensation.

2. Un processus d'étalement alternant avec un effet cumulatif croissant

La diffusion des conflits d'aménagement se poursuit encore actuellement selon un double processus d'étalement et d'effet cumulatif variable suivant les types d'espaces.

2.1. Un processus d'étalement toujours en cours...

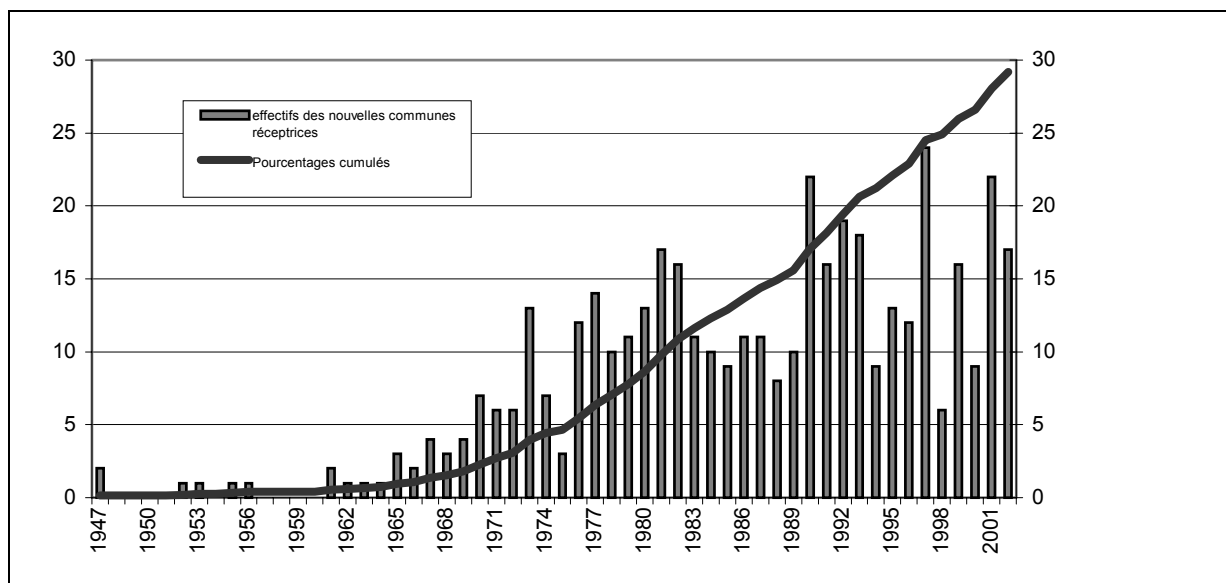
La courbe représentant le pourcentage cumulé de communes ayant connu un conflit souligne que l'étalement des conflits d'aménagement se poursuit depuis la 2nde Guerre Mondiale (graphique 7). Cependant, à ce jour, seules 30 % des communes bretonnes se sont mobilisées face à un projet d'aménagement.

Derrière cette apparente croissance, le détail du nombre de nouvelles communes réceptrices chaque année montre de grandes discontinuités dans le processus d'étalement. Quatre phases, proches de celles observées lors de l'analyse de l'évolution générale de la conflictualité, peuvent ainsi être distinguées. Tout d'abord, de 1947 à 1964, le processus d'étalement reste confiné à un nombre très limité de communes (deux maximum par an). Durant les trois phases suivantes, la conflictualité se diffuse plus nettement. Aussi, de 1965 à 1982, les conflits connaissent une grande période d'expansion pour atteindre un maximum en 1981 avec 17

scientifique, objet de négociations », *Mappemonde*, n°2, pp. 22-27.

nouvelles communes réceptrices. De 1983 à 1989, le processus d'étalement ralentit avec seulement une dizaine de nouvelles communes réceptrices chaque année. L'année 1990 marque une nette reprise de ce processus. Elle se poursuit par une période durant laquelle le processus d'étalement est beaucoup plus irrégulier avec, par exemple, seulement six nouvelles communes en 1998 contre vingt-quatre l'année précédente.

Graphique 7. Effectifs des nouvelles communes mobilisées entre 1947 et 2002



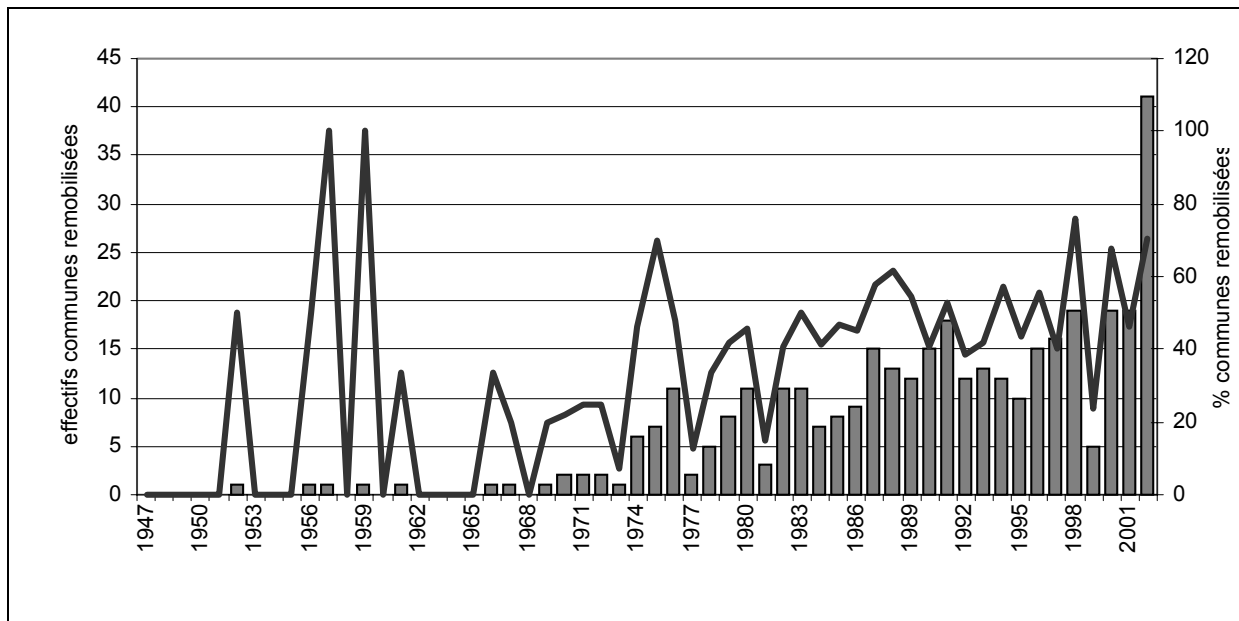
Source : A. Lecourt, 2003.

Le processus d'étalement des conflits d'aménagement est toujours en cours, la valeur d'usage des espaces n'est pas figée. Cependant, la part des nouvelles communes réceptrices diminue dans le temps, laissant ainsi la place à une condensation des conflits sur les communes déjà réceptrices.

2.2. ... alternant avec un effet cumulatif croissant

Si le processus d'étalement se poursuit depuis la fin de la Guerre, il est également accompagné d'un effet cumulatif. La proportion de conflits se déroulant dans des communes ayant déjà reçu un conflit augmente globalement jusqu'en 1987, puis oscille autour de 50 % (graphique 8). Plus précisément, sur la période 1987-2002, sur deux conflits, 1,1 se déroule dans une commune ayant déjà été le théâtre d'un ou de plusieurs conflits. Ainsi, l'effet cumulatif semble prendre progressivement le pas sur l'étalement. Ces résultats témoignent de la concentration des conflits sur certains espaces observés dans le chapitre précédent et du maintien de la valeur d'usage de certains espaces.

Graphique 8. Un effet cumulatif croissant



Source : A. Lecourt, 2003.

À l'échelle de l'espace breton, un double processus est actif : d'une part, un effet cumulatif sur des communes précocement touchées dont la valeur d'usage se maintient dans le temps, et d'autre part, un processus d'étalement sur des communes dont la valeur d'usage augmente.

Cependant, la relation entre étalement et effet cumulatif est très variable suivant les types d'espaces.

2.3. Un couple étalement / effet cumulatif variable suivant les types d'espaces et les types d'aménagements

Observons les nuances dans la relation étalement / effet cumulatif à travers le zonage en aire urbaine et dans le cas particulier des communes littorales, puis suivant les types d'aménagements contestés.

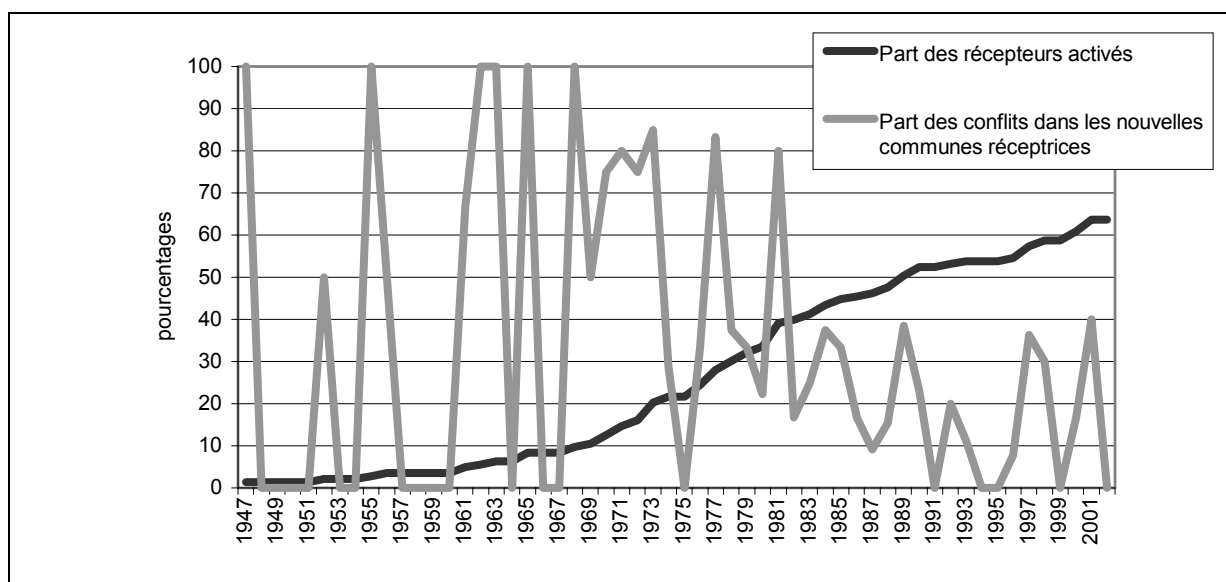
a. Suivant les types d'espaces

La relation entre étalement et effet cumulatif est variable d'un type d'espaces à un autre, notamment au sein du zonage en aire urbaine. Pour chacun des types d'espaces, l'analyse est accompagnée d'un graphique représentant d'une part, la part des récepteurs activés indiquant l'avancée du processus d'étalement, et d'autre part, la part des conflits dans les nouvelles communes réceptrices indiquant l'état de l'effet cumulatif.

➤ Les pôles urbains : un effet cumulatif de plus en plus fort

Avec 64 % de récepteurs activés, les pôles urbains constituent l'espace dans lequel le processus d'étalement est le plus avancé (graphique 9). De plus, si tous les pôles urbains constituent des récepteurs potentiels, il est tout de même probable que tous les pôles urbains ne seront pas touchés. Autrement dit, le processus d'étalement est probablement dans sa phase terminale. Par ailleurs, la part des conflits dans les nouvelles communes réceptrices tend à diminuer indiquant, que l'effet cumulatif a pris le pas sur le processus d'étalement. Sur l'ensemble de la période, 70 % des conflits ont eu lieu dans des pôles urbains ayant déjà été mobilisés. L'effet cumulatif sur une partie des pôles urbains témoigne du maintien de leur valeur d'usage.

Graphique 9. Un effet cumulatif croissant sur les pôles urbains



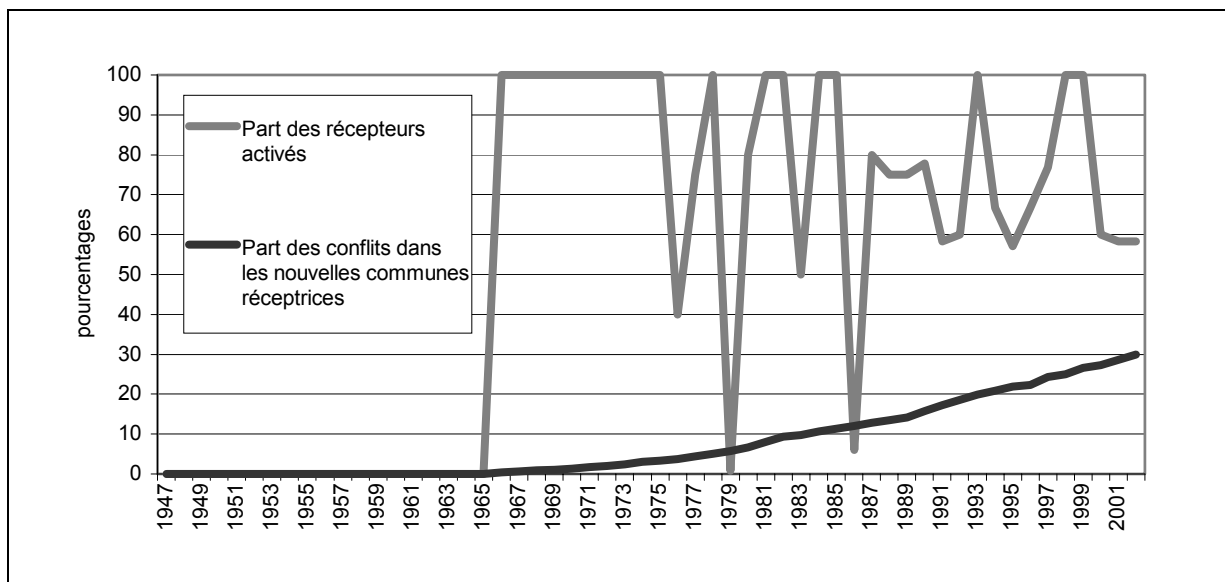
Source : A. Lecourt, 2003.

➤ Les communes périurbaines, multipolarisées et rurales : un processus d'étalement plus lent

La diffusion des conflits dans ces trois types de communes est beaucoup plus lente. Avec seulement 30 % de récepteurs activés, le potentiel d'étalement au sein des communes périurbaines est encore très important (graphique 10). Apparue plus tardivement que pour les pôles urbains, la mobilisation s'effectue jusqu'en 1975 exclusivement selon un processus d'étalement. Par la suite, processus d'étalement et effet cumulatif alternent très nettement jusqu'en 1987, date à laquelle le pourcentage de conflits dans les communes ayant déjà reçues des conflits tend à augmenter. Cependant, sur l'ensemble de la période, c'est un processus

d'étalement qui domine puisque 75 % des conflits ont eu lieu dans de nouvelles communes réceptrices.

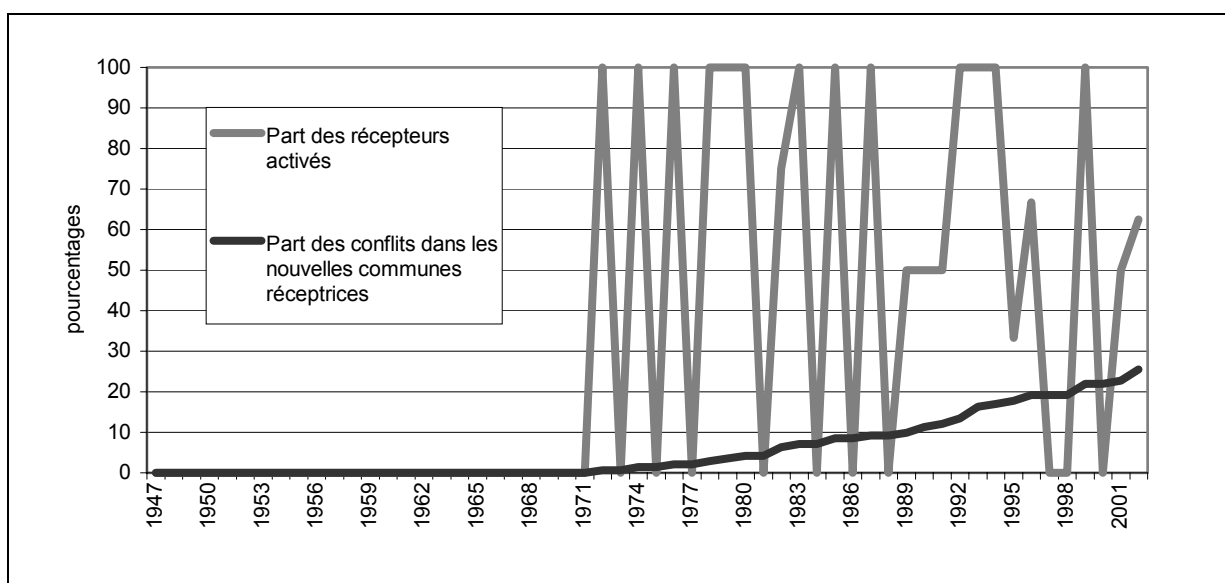
Graphique 10. Étalement et effet-cumulatif dans les communes périurbaines



Source : A. Lecourt, 2003.

La diffusion des conflits au sein des communes multipolarisées est plus difficile à décrire, notamment en raison du plus petit nombre de conflits et de communes présentes dans cette partie du ZAU (graphique 11). En effet, si l'étalement se poursuit, les premiers effets de condensation apparaissent.

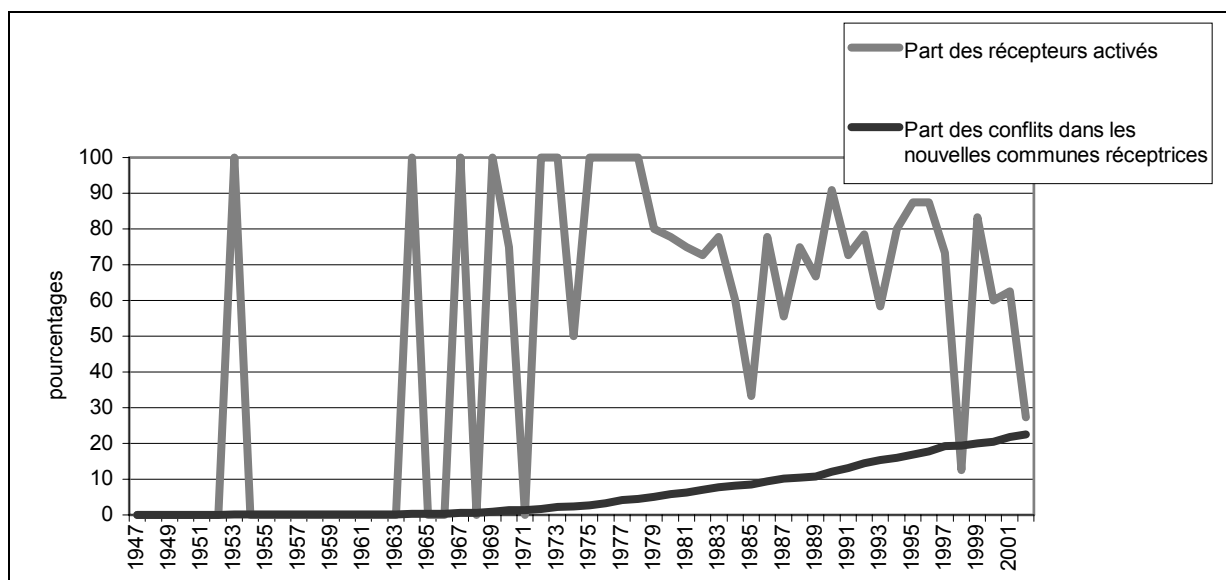
Graphique 11. Étalement et effet cumulatif au sein des communes multipolarisées



Source : A. Lecourt, 2003.

Du côté des communes rurales, avec seulement 22,5 % de récepteurs activés, le potentiel d'étalement est également très important (graphique 12). Avec 70 % des conflits dans de nouvelles communes réceptrices, c'est avant tout le processus d'étalement qui domine, même si quelques phénomènes de condensation apparaissent également.

Graphique 12. Etalement et effet cumulatif au sein des communes rurales

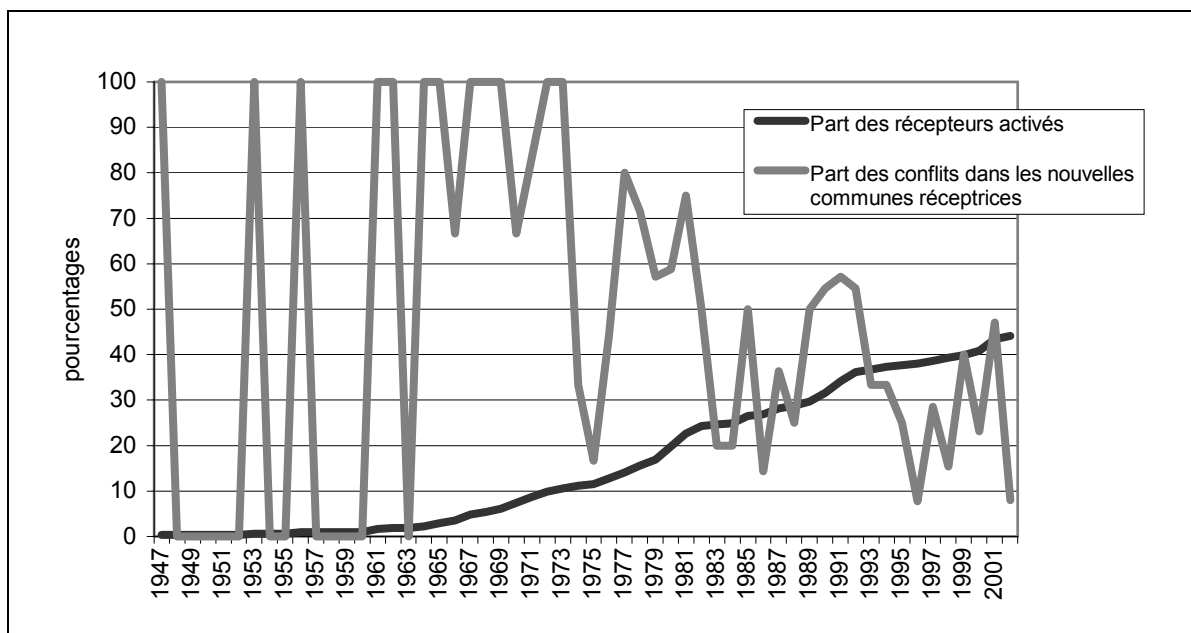


Source : A. Lecourt, 2003.

➤ Un effet cumulatif croissant sur les communes littorales

Au sein des communes littorales, les premiers effets de condensation apparaissent dans certaines communes au milieu des années 1970 (graphique 13). À partir de 1983, ce phénomène se renforce, l'effet cumulatif prévalant désormais sur l'étalement à l'exception des années 1990 à 1993.

Graphique 13. Un effet cumulatif croissant au sein des communes littorales



Source : A. Lecourt, 2003.

Alors que l'analyse de la courbe de l'évolution des effectifs de conflits d'aménagement en Bretagne soulignait l'existence de facteurs structurels communs à tous les espaces, il apparaît que tous les espaces n'ont pas fait l'objet de conflits et que ces derniers n'ont pas évolué de manière similaire suivant les types d'espaces. Comme nous allons le voir, il en est de même pour les types d'aménagements contestés.

b. Suivant les types d'aménagements contestés

Ce double processus d'étalement et de condensation est également variable suivant les types d'aménagements contestés (tableau 25). Deux groupes se dégagent très distinctement. Le premier ne comprend que le type d'aménagement « urbanisme ». Dans ce cas, les conflits se répartissent équitablement entre les nouvelles communes réceptrices (53 % des conflits) et les communes ayant déjà été le théâtre d'un ou de plusieurs conflits d'aménagements. Ils participent donc autant à l'effet cumulatif qu'à l'étalement.

Un second groupe est composé des autres types d'aménagements qui se diffusent très majoritairement (entre 80 et 100 % des conflits) dans de nouvelles communes réceptrices. L'effet cumulatif est donc très limité pour ce type de conflits.

Cette distinction souligne la variabilité dans la diffusion de la mobilisation selon le type d'aménagement. De fait, certains types d'aménagements suscitent des mobilisations ponctuelles à la fois dans l'espace et dans le temps, alors que le type « urbanisme » est, lui,

davantage récurrent.

Tableau 25. Un processus étalement / effet cumulatif variable suivant les types d'aménagements

Types d'aménagements	Nombre de conflits	Nombre de conflits dans des nouvelles communes	Part des conflits dans des nouvelles communes
Urbanisme	377	199	53 %
Aménagements routiers	144	125	87 %
Aéroports	5	4	80 %
Barrages	14	11	79 %
Déchets	46	45	98 %
Elevages industriels	23	23	100 %
Activités extractives	59	53	90 %
Voies ferrées	4	4	100 %
Aménagements fonciers	55	52	96 %
Haute-tension	16	16	100 %
Activités nucléaires	20	18	90 %
Total	800	550	69 %

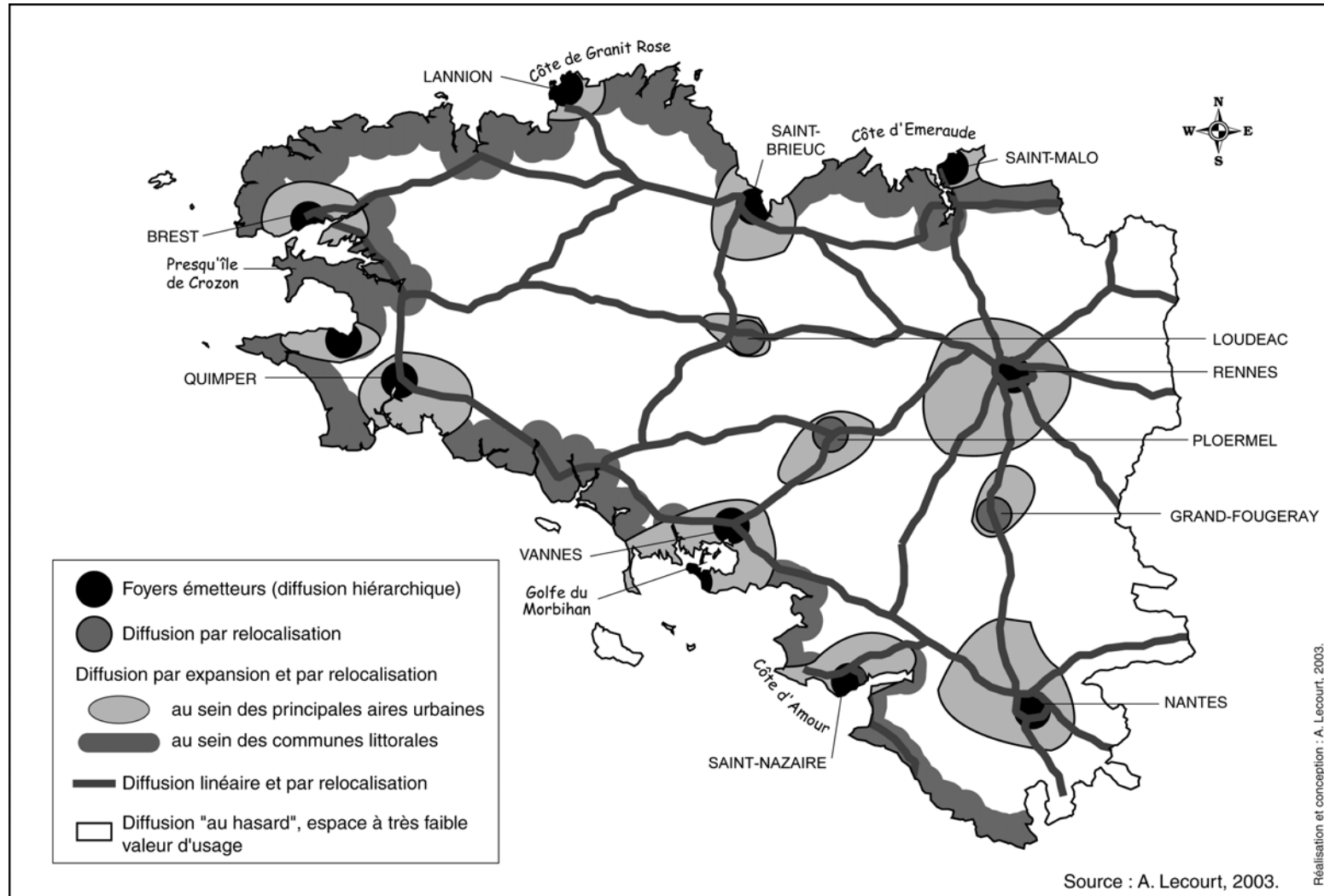
Source : A. Lecourt, 2003.

Ainsi les modalités de diffusion des conflits d'aménagement sont variables d'un espace à l'autre, ou d'un type d'aménagement à l'autre. Elles dépendent en effet des caractéristiques socio-spatiales des espaces-supports à un instant donné. Cependant, la diffusion des conflits obéit à des modèles de diffusion qui permettent d'améliorer notre connaissance sur leurs conditions d'apparition.

3. Les processus de diffusion en oeuvre

Les processus de diffusion en oeuvre varient au sein de l'espace breton (carte 19). La mise en place des foyers émetteurs s'accompagne d'un processus de diffusion hiérarchique, puis d'un processus de diffusion par relocalisation. La diffusion des conflits d'aménagement au sein des aires urbaines et des communes littorales est le fait d'un couplage entre diffusion par relocalisation et par expansion. Quant aux axes routiers majeurs, ils guident un double processus de diffusion linéaire et par relocalisation. Enfin, la diffusion des conflits au sein des espaces à faible valeur d'usage répond à un processus aléatoire.

Carte 19. Organisation générale de la diffusion des conflits d'aménagement en Bretagne



Ces processus de diffusion sont également associés à la diffusion de conflits liés à des types d'aménagement particuliers. La diffusion hiérarchique favorise la diffusion des conflits de type « urbanisme », la diffusion linéaire celle du type « aménagements routiers », la diffusion aléatoire, celle de plusieurs types.

3.1. Foyers émetteurs et diffusion hiérarchique

C'est tout d'abord un processus de diffusion hiérarchique qui guide l'apparition des foyers émetteurs mais également, en partie, la diffusion dans les autres espaces.

a. Un processus de diffusion hiérarchique au sein des foyers émetteurs

Les principales aires de conflit que nous avons identifiées sur l'ensemble de la période s'appuient sur des foyers émetteurs qui sont apparus relativement tôt selon un processus de diffusion assez proche d'un mode hiérarchique, et pour des motifs de mobilisation centrés sur des problèmes liés à l'urbanisation (sur les neuf foyers initiaux recensés, sept ont connu un premier conflit de type « urbanisme »). En effet, si l'on établit la hiérarchie urbaine en fonction de la population communale, la diffusion s'effectue à partir des communes les plus peuplées même si la hiérarchie n'est pas toujours respectée (tableau 26)²²⁸. Les premiers conflits apparaissent ainsi à Nantes, commune la plus peuplée de Bretagne, ainsi qu'à Saint-Nazaire dès 1947, puis à Rennes en 1952. Les principales communes bretonnes vont ainsi être atteintes progressivement, Saint-Brieuc en 1956, Quimper en 1961, Brest en 1962, Vannes et Saint-Malo en 1965. Lorient ne sera concernée qu'à partir de 1968.

La valeur d'usage est donc plus forte dans les espaces les plus peuplés, là où sont apparus les premiers conflits d'aménagement.

²²⁸ Habituellement, l'analyse de la diffusion hiérarchique prend plutôt en compte la population des agglomérations, mais afin de rendre compte de la totalité de ce processus (des pôles urbains aux espaces ruraux), nous avons préféré retenir la population communale.

Tableau 26. Un processus de diffusion hiérarchique au sein des foyers émetteurs

Commune	Année du premier conflit	Population communale en 1999	Type d'aménagement contesté
Nantes	1947	270251	urbanisme
Rennes	1952	206226	urbanisme
Brest	1962	149634	urbanisme
Saint-Nazaire	1957	65874	ligne haute-tension
Quimper	1961	63238	urbanisme
Lorient	1968	59189	urbanisme
Vannes	1965	51759	urbanisme
Saint-Malo	1966	50675	barrages
Saint-Brieuc	1959	46087	urbanisme

Source : A. Lecourt, 2003 ; INSEE, 1999.

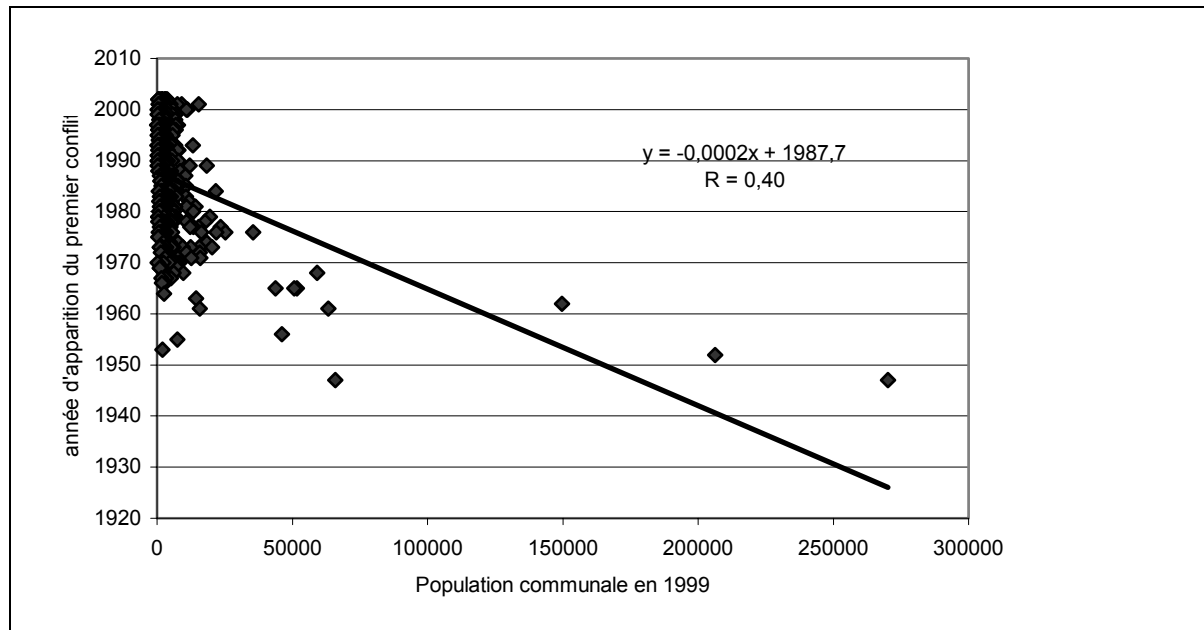
b. La poursuite du processus de diffusion hiérarchique

Au-delà des foyers émetteurs, l'analyse de la relation entre la date d'apparition du premier conflit et la place des communes concernées dans la hiérarchie urbaine en prenant comme indicateur le poids démographique des communes, souligne l'existence d'un processus de diffusion hiérarchique au sein des communes bretonnes²²⁹. Ainsi, la pente négative entre ces deux variables et le coefficient de corrélation ($r = -0,4$) indiquent que les communes où la population est la plus importante sont celles où les conflits sont apparus les plus précocement (graphique 14). La diffusion apparaît hiérarchique pour 40 % des communes si l'on tolère une avance ou un retard correspondant à la valeur de l'écart-type de six ans et trois mois maximum.

Ce processus de diffusion hiérarchique peut être jumelé avec un processus de diffusion par relocalisation, lorsque les communes réceptrices ne sont pas jointives. Il favorise également la diffusion du type « urbanisme », puisque pour les 40 % de communes les plus proches du modèle, 78 % d'entre elles ont connu un premier conflit de ce type.

²²⁹ Malgré son intérêt, cette analyse présente deux biais : (1) la régression est réalisée uniquement à partir des communes réceptrices ; (2) la régression est réalisée à partir de la population sans double compte de 1999, elle ne prend donc pas en compte les variations (parfois importantes) de la population communale au cours de la seconde moitié du XX^e siècle.

Graphique 14. Régression linéaire : population communale en 1999 et date d'apparition du premier conflit



Source : A. Lecourt, 2003.

3.2. Un processus de diffusion par relocalisation

Le second processus à l'œuvre est un mode de diffusion par relocalisation, jumelé avec le précédent, laissant apparaître des foyers secondaires extérieurs aux foyers émetteurs qui vont servir de points de départ aux processus de diffusion par relocalisation et expansion. Ainsi, trois principaux foyers secondaires apparaissent par relocalisation : Ploërmel et le Grand Fougeray en 1969, et Loudéac en 1973.

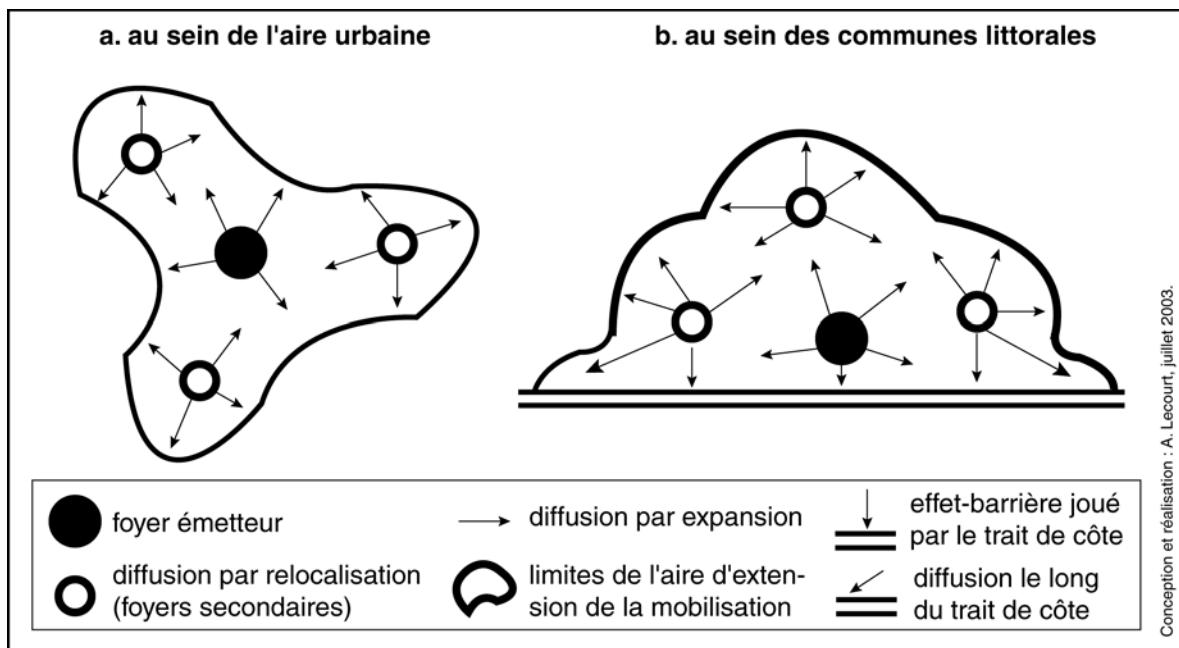
3.3. Un couplage processus de diffusion par relocalisation et expansion au sein des aires urbaines et des communes littorales

La diffusion des conflits d'aménagement au sein des aires urbaines et des communes littorales s'organise en trois étapes qui se succèdent selon des temporalités différentes fonction de la date d'apparition du foyer émetteur ou secondaire. Elle va également contribuer à la diffusion des conflits de type « urbanisme ». Dans un premier temps, un conflit émerge au sein d'une commune qui va jouer le rôle de foyer émetteur (figure 35). Les conflits se diffusent ensuite par relocalisation dans des communes proches du foyer émetteur mais non jointives de celui-ci, alors que le nombre de conflits augmente par effet cumulatif au sein des foyers émetteurs. Ensuite, c'est un processus de diffusion par expansion qui se met en œuvre, le nombre de conflits est intensifié dans les foyers émetteurs et secondaires, tandis qu'un processus

d'étalement s'empare progressivement des autres communes situées à proximité.

Dans le cas des communes littorales, la bande côtière joue le rôle de barrière et constitue un obstacle à la diffusion des conflits d'aménagement en tâches d'huile. Cependant, la diffusion est favorisée le long du trait de côte selon un processus comparable à celui qui affecte les axes routiers.

Figure 35. Le couplage processus de diffusion par relocalisation et par expansion au sein des aires urbaines et des communes littorales

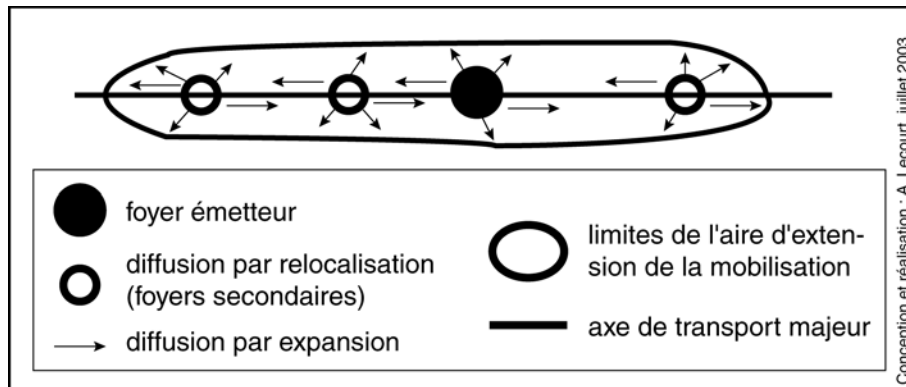


3.4. Un processus de diffusion linéaire et par relocalisation le long des axes routiers majeurs

La diffusion des conflits d'aménagement s'effectue également le long des axes de transport majeurs selon un couplage entre diffusion linéaire et processus de relocalisation qui s'accompagne de la diffusion du type de conflit « aménagements routiers ». Tout d'abord, un premier conflit apparaît, donnant naissance à un foyer émetteur (figure 36). Ensuite, des foyers secondaires émergent par relocalisation alors qu'un processus de diffusion par expansion débute à partir du foyer émetteur. L'expansion se poursuit alors à partir des foyers émetteurs et secondaires.

La réalisation de ce processus est naturellement fonction de la date d'apparition du foyer émetteur.

Figure 36. Processus de diffusion linéaire et par relocalisation le long des axes routiers majeurs



3.5. Un processus de diffusion au « hasard » au sein des espaces à faible valeur d'usage

La diffusion des conflits d'aménagement au sein des espaces à très faible valeur d'usage répond à un processus de diffusion aléatoire qui privilégie des conflits associés à des aménagements plus rares.

Les différents modes de diffusion impliqués dans la diffusion des conflits d'aménagement traduisent une évolution de la valeur d'usage des espaces au fil du temps. Ils confirment également le rôle des configurations socio-spatiales dans l'émergence des conflits d'aménagement au-delà des effets de structure liés à l'évolution de la conflictualité sociale et environnementale.

La section suivante va permettre de préciser le rôle des configurations socio-spatiales, mais aussi des caractéristiques de l'aménagement sur la diffusion de la mobilisation face à un projet d'aménagement.

III. LA DIFFUSION DE LA MOBILISATION A L'ECHELLE DU CONFLIT

Une approche spatio-temporelle de la mobilisation permet de s'interroger sur les processus de diffusion à l'œuvre dans la géographie de la mobilisation face à un projet d'aménagement. Ces processus diffèrent selon la forme de l'aménagement et l'échelle du conflit. Plus précisément, alors que la diffusion de la mobilisation face à un aménagement surfacique s'organise selon un modèle multiscalaire, dans le cas des infrastructures linéaires, l'échelle du conflit introduit des modifications dans l'organisation de la diffusion. Par ailleurs, les modalités de diffusion de la mobilisation changent lorsque plusieurs variantes sont à l'étude.

L'analyse de la diffusion de la mobilisation souligne également comment une amélioration de la connaissance de la géographie du projet chez les riverains permet de réduire l'extension spatiale de la mobilisation et ainsi de restreindre les conflits.

1. Des modalités de diffusion de la mobilisation variables suivant la forme de l'aménagement et l'échelle du conflit

Les processus de diffusion de la mobilisation sont tout d'abord spécifiques à chacune des formes d'aménagement, quelle que soit l'échelle du conflit. Cependant, des nuances peuvent être apportées suivant les configurations socio-spatiales et les caractéristiques de l'aménagement. Ces différentes distinctions conduisent à considérer quatre formes d'organisation de la diffusion de la mobilisation.

1.1. La diffusion de la mobilisation face aux aménagements surfaciques

La diffusion de la mobilisation face aux aménagements surfaciques s'organise suivant un schéma général, du micro au macro conflit. Cependant, elle diffère pour les macro-conflits, lorsque plusieurs sites sont à l'étude.

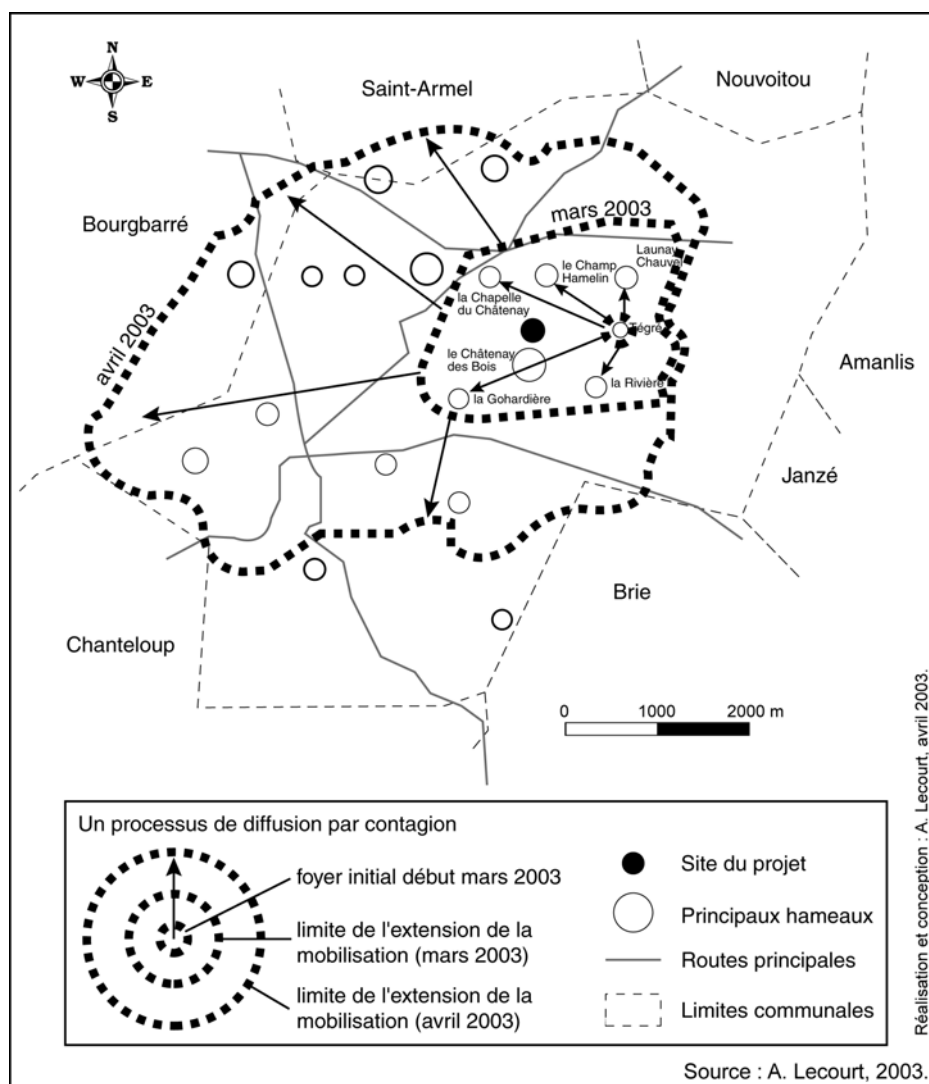
a. Une diffusion de la mobilisation fonction de l'échelle du conflit

Dans le cadre des micro-conflits, comme nous l'avons vu précédemment, la mobilisation face au projet se cantonne à l'espace-support, et elle ne permet pas de mettre à jour des processus de diffusion.

Par contre, la situation est différente dans le cadre des méso-conflits. La mobilisation trouve

son origine chez des riverains de l'espace-support, puis s'étend par contagion. Ainsi, le foyer initial de la mobilisation face au projet d'usine de compostage à Corps-Nuds apparaît au début du mois de mars 2003 au hameau de Tégré où réside le futur président de l'association. La mobilisation se diffuse alors par contagion en deux étapes (carte 20). Tout d'abord, durant le mois de mars 2003, elle gagne les hameaux environnants de Launay-Chauvel, le Champ Hamelin, la Chapelle du Châtenay, la Gohardière, le Châtenay des Bois, et de la Rivière, dont les habitants vont constituer les adhérents et membres actifs de l'association créée au même moment. Ensuite, la mobilisation s'étend approximativement jusqu'aux limites communales pendant la première quinzaine du mois d'avril, par le biais d'une pétition utilisée à la fois comme mode d'information auprès des habitants de la commune et comme mode de soutien à l'action collective qui vient de naître.

Carte 20. La diffusion de la mobilisation face à un aménagement surfacique dans le cadre d'un méso-conflit : le cas de l'usine de compostage à Corps-Nuds



La diffusion de la mobilisation face à une infrastructure surfacique dans le cadre d'un macro-conflit, laisse apparaître des processus plus complexes, notamment lors de la phase initiale de la mobilisation. Par la suite, c'est un processus plus classique de diffusion par expansion en auréoles concentriques qui prédomine. La diffusion de la mobilisation face au projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes combine ainsi deux processus de diffusion, par relocalisation et par expansion (carte 21).

Le foyer initial est situé sur la commune de Grandchamp-des-Fontaines où sept personnes ont créé une association, l'ACIPA, en décembre 2000 suite à l'inscription d'un projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes dans le nouveau schéma collectif des transports. Afin de diffuser l'information sur l'existence de ce projet et de mobiliser les populations locales, ce petit groupe d'habitants constitue une liste à l'occasion des élections municipales d'avril 2001, avec comme mot d'ordre le rejet du projet²³⁰.

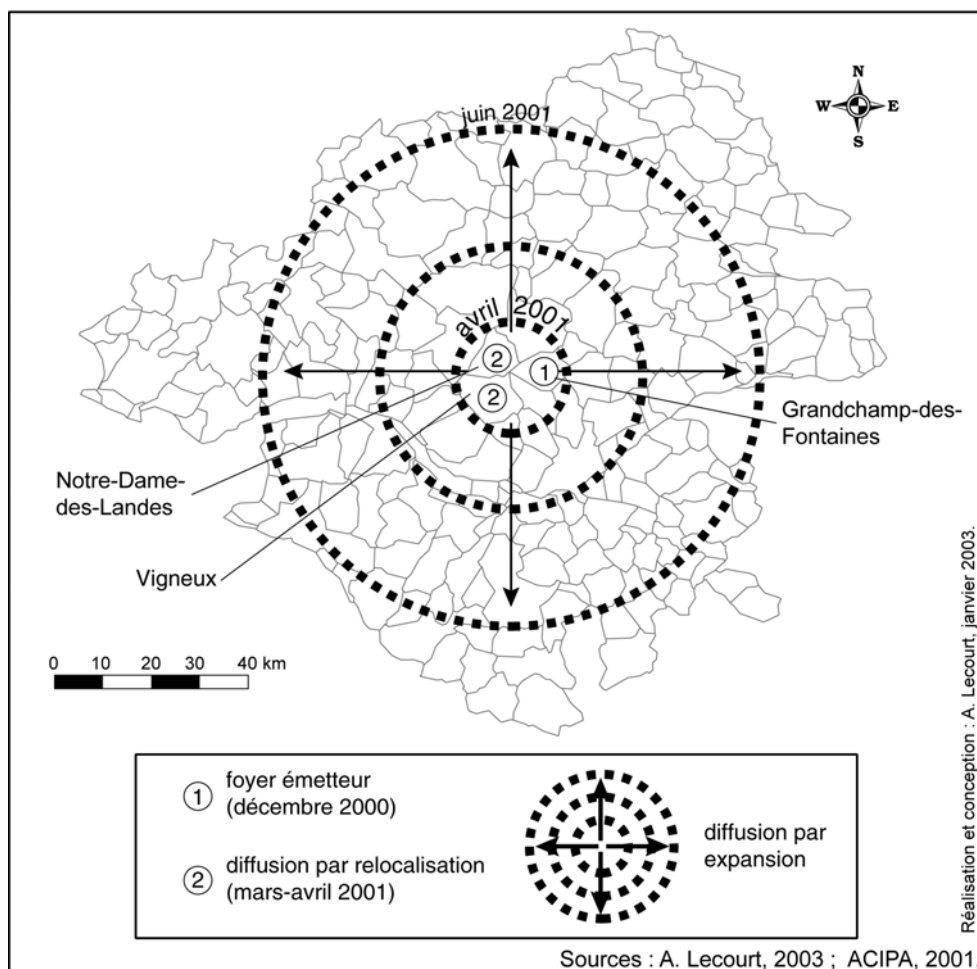
L'ACIPA va rapidement trouver des alliés, via un processus de diffusion par relocalisation, dans les communes voisines de Notre-Dame-des-Landes et de Vigneux. En effet, dans ces deux communes, deux associations existent déjà, l'ADECA, d'une part, créée en 1973, pour défendre les intérêts des exploitants de Notre-Dame-des-Landes suite à la création de la ZAD, et d'autre part, l'association « Bien Vivre à Vigneux », association environnementale défendant un intérêt local diversifié, créée en 1994.

La mobilisation va alors prendre de l'ampleur selon un processus de diffusion par expansion, en s'intensifiant dans le foyer émetteur et les deux foyers secondaires, tout en s'étalant en « taches d'huile » à partir de ces mêmes foyers. En juin 2001, la mobilisation n'a pas franchi les limites du département, et ne semble pas les avoir dépassées réellement à ce jour.²³¹.

²³⁰ La liste a obtenu quatre élus au Conseil Municipal avec 40 % des suffrages. Avec un membre du Parti Socialiste dans ses rangs, qui prendra d'ailleurs par la suite la présidence de l'ACIPA, cette liste était donc plutôt située à gauche sur l'échiquier politique.

²³¹ Cf. *supra*, pages suivantes.

Carte 21. La diffusion de la mobilisation face au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes



La diffusion de la mobilisation face aux aménagements superficiels ne comptant qu'un seul espace-support s'organise conformément à la forme de l'aménagement en taches d'huile. Cette diffusion est à l'image de la portée que les opposants veulent donner à leur action. Elle est ainsi plus restreinte dans le cadre des méso-conflits dont la portée reste limitée à une ou plusieurs communes que dans les macro-conflits qui s'étendent bien au-delà de l'espace-support. Lorsque pour un aménagement, plusieurs espaces-supports sont envisagés, cela conduit à une démultiplication de la mobilisation et nécessairement à un macro-conflit.

b. La diffusion de la mobilisation face à un aménagement superficiel avec des espaces-supports multiples

La multiplication des espaces-supports multipliant la mobilisation, les processus de diffusion qui sont associés à cette dernière sont nécessairement différents de ceux observés dans les cas

précédents. Ce type de configuration conduit tout d'abord à une mobilisation autour des différents espaces-supports conforme à celle des méso-conflits puis, par expansion, à l'extension de l'espace de la mobilisation. Ainsi, comme à Plogoff à la fin des années 1970, de la multiplication des sites est né un espace de mobilisation à l'échelle de toute la Basse-Bretagne. Dès 1974, cinq sites sont en effet retenus et vont constituer autant de foyers initiaux pour la mobilisation face à ces projets : Plogoff, dans le Cap Sizun, le site de Saint-Vio, sur les communes de Tréguennec et de Saint-Jean-Trolimon, le site de Beg-an-Fry, sur la commune de Guimaëc, Ploumoguier, et Erdeven, dans le Morbihan (carte 22). À partir de ces foyers émetteurs, la mobilisation va progressivement s'étendre par expansion et relocalisation à toute la Basse-Bretagne.

➤ La mobilisation au sein des foyers émetteurs

Tour à tour, la mobilisation se met en place autour des cinq sites retenus. Suite à des indiscretions, la population d'Erdeven apprend, dès octobre 1974, que la commune fait partie des sites retenus pour l'implantation d'une centrale nucléaire. Avant même l'officialisation de cette nouvelle, des personnes d'Erdeven, de Belz et d'Etel décident de créer un « Comité Régional d'Information Nucléaire » (CRIN)²³². Son objectif principal est d'informer la population locale des dangers de l'implantation d'une centrale nucléaire.

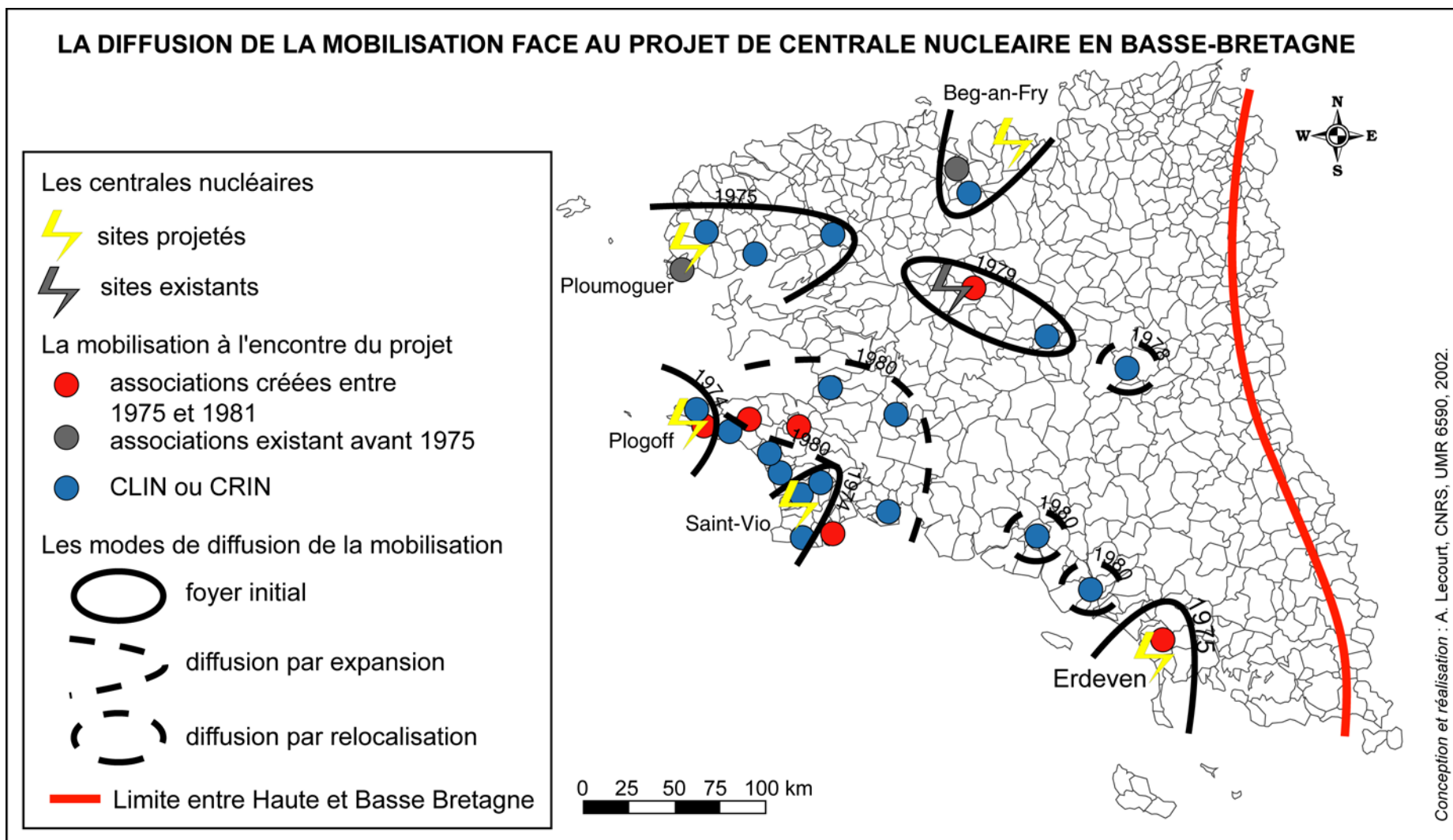
En décembre 1974, les habitants de Plogoff, Beg-an-Fry et Saint-Vio apprennent par la presse que leur commune a été choisie parmi les sites pressentis pour accueillir une centrale nucléaire. L'absence d'informations suscite un mouvement d'hostilité chez les populations menacées. Sous l'impulsion du CRIN d'Erdeven, un Comité Local d'Information Nucléaire (CLIN) naît au Cap Sizun à la fin de l'année 1974. Du côté de Saint-Vio, des mouvements similaires émergent avec la création du CLIN Bigouden, et des CRIN du Guilvinec et de Plonéour.

Autour de Beg-an-Fry, la réaction est moins rapide qu'à Saint-Vio, elle commence à l'initiative de « l'Association pour la protection des sites et des monuments de la région de Morlaix », association locale défendant un intérêt diversifié. Dans le Trégor finistérien, l'opposition s'organise également avec la naissance du CLIN de Morlaix.

À Ploumoguier, la contestation s'organise avec la création du CLIN de Porsmoguier (avril 1975), puis des CLIN de Brest (décembre 1975) et de Landerneau (début 1976).

²³² Le CRIN est officiellement créé en 1975, à Lorient.

Carte 22. La diffusion de la mobilisation face au projet de centrale nucléaire en Basse-Bretagne entre 1975 et 1981



Mais en 1978, c'est finalement Plogoff qui est retenu parmi ces cinq sites, la mobilisation va progressivement se diffuser simultanément par expansion et par relocalisation à partir de Plogoff en utilisant les collectifs en place dans les quatre autres sites.

➤ Un processus de diffusion par expansion et par relocalisation

La diffusion de la mobilisation par expansion se caractérise tout d'abord par l'extension du réseau de soutien à partir de Plogoff vers Audierne, Pouldreuzic, Plozévet et Quimper, mais également par une intensification de la mobilisation dans le sud-ouest du Finistère avec la création de trois CLIN regroupant plusieurs communes : le CLIN de Goyen (communes de Confort-Meilars, Mahalon, Guiler et Pouldergat), le CLIN de Pen-ar-Goyen (communes de Plogastell, Gourlizon, Le Juch, Plonéis, Pluguffan et Guengat), et le CLIN de Fouesnant.

Simultanément, la mobilisation se diffuse également par relocalisation avec la création de CLIN en dehors du Finistère à Lorient, Rostrenen ou Saint-Brieuc. Un autre pôle de mobilisation se crée dans les Monts d'Arrée suite à l'annonce en 1979, d'un projet de relance de la centrale de Brennelis, avec la création du CLIN de Carhaix et de l'association *Evit Buhez Menez Arre*, (Pour la vie dans les Monts d'Arrée).

Au final, la multiplication des sites a très largement favorisé la diffusion de la mobilisation à toute la Basse-Bretagne permettant ainsi la constitution d'un réseau associatif à l'encontre du projet.

La diffusion de la mobilisation face aux aménagements surfaciques est ainsi largement influencée par la forme de l'aménagement en s'organisant en auréoles concentriques. C'est une logique identique qui conduit la mobilisation de la diffusion pour un aménagement linéaire.

1.2. La diffusion de la mobilisation dans le cadre des aménagements linéaires

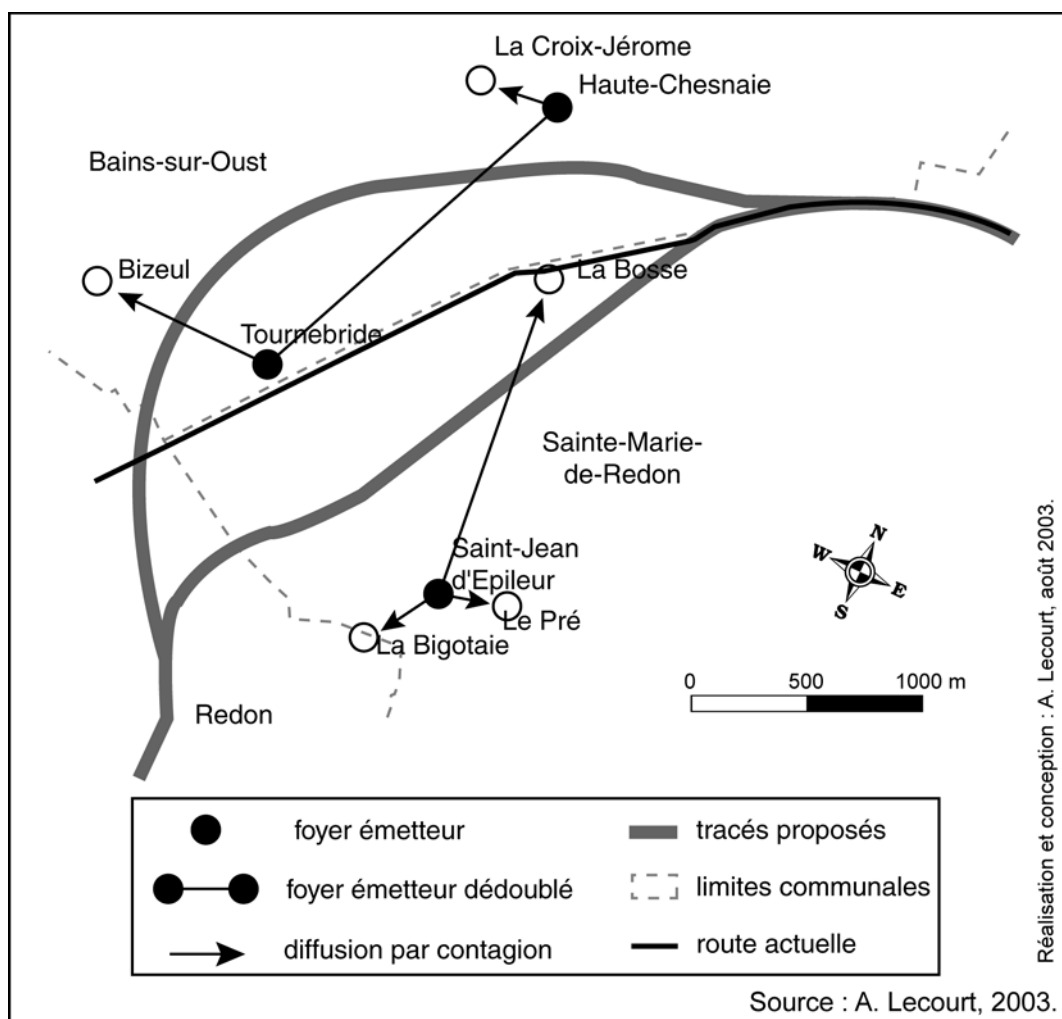
Les processus mis en œuvre dans la diffusion de la mobilisation face à une infrastructure linéaire diffèrent naturellement de ceux observés face à un aménagement surfacique. De surcroît, les modalités changent suivant l'échelle du conflit.

a. Dans le cadre des méso-conflits

À l'échelle des méso-conflits, la mobilisation apparaît ponctuellement à proximité d'un tracé ou d'un fuseau pour se diffuser par contagion ou expansion le long de ceux-ci. Dans le cadre

de la RD 177 entre Rennes et Redon dans la commune de Sainte-Marie-de-Redon, l'initiative de la mobilisation suite à l'officialisation du projet en juin 2002, est à mettre à l'actif d'une femme résidant dans la partie ouest du village de Saint-Jean-d'Epilleur dans une maison individuelle construite trois ans auparavant²³³ (carte 23). Durant l'été, la mobilisation va ensuite se diffuser par contagion dans les hameaux voisins comme la Bigotaie ou la Bosse avec, au final, la constitution d'une association en septembre 2002.

Carte 23. La diffusion de la mobilisation face à la RD 177 Rennes-Redon à la hauteur de Sainte-Marie-de-Redon et de Bains-sur-Oust



Du côté de Bains-sur-Oust, à l'origine de la mobilisation se trouvent deux familles d'exploitants, l'une de la Croix-Jérôme possédant des terres menacées par le tracé ouest, et

²³³ Cette femme, Mme D., prendra la présidence de « l'association de protection de l'environnement sur le tracé le Guenet-Redon contre la future 2x2 voies ».

l'autre de Tournebride. C'est de l'alliance entre ces deux familles, défendant des intérêts particuliers, qu'est née la mobilisation qui s'est diffusée par contagion aux exploitations voisines²³⁴ de Bizeul, de Colomel, et de la Haute-Chesnaie.

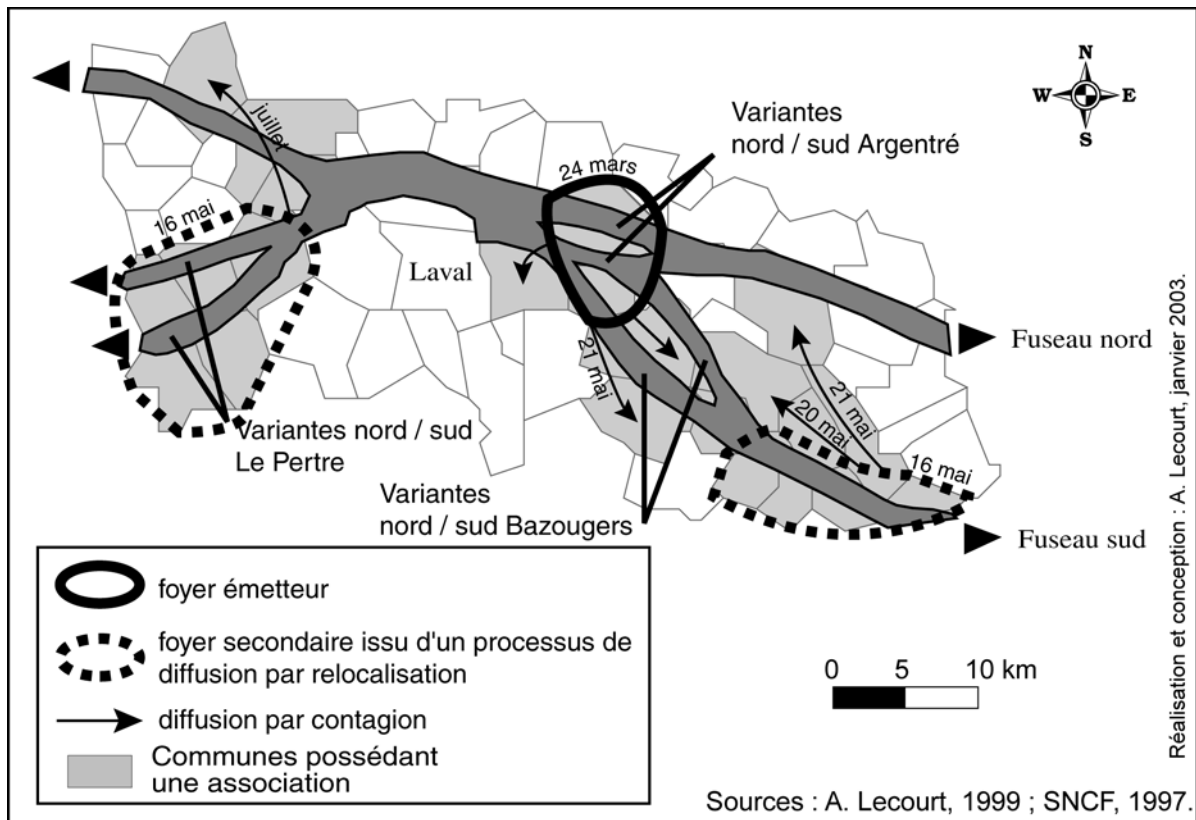
b. Dans le cadre des macro-conflits

Comme pour les méso-conflits, la mobilisation apparaît à proximité du fuseau ou du tracé. Mais la mobilisation dans le cadre d'un macro-conflit de ce type s'appuie sur différents foyers avant de se diffuser par contagion et/ou expansion le long de l'espace-support, générant ainsi un vaste espace de mobilisation englobant ces foyers. Ainsi face au TGV Ouest en Mayenne, des foyers de mobilisation sont apparus en fonction de l'emprise du projet à des dates très proches entre mars et juillet 1997 pour finalement constituer un vaste espace de mobilisation le long de l'infrastructure (carte 24).

La mobilisation est ainsi née dès le 24 mars 1997 dans les deux communes sur lesquelles l'emprise est la plus forte au croisement des fuseaux nord et sud avec la création de « l'association pour la défense de l'environnement sur les communes de Louvigné et d'Argentré ». La mobilisation apparaît ensuite par relocalisation, le 16 mai à l'extrémité du fuseau sud et sur les variantes nord et sud du Pertre. À partir de ces foyers, elle se diffuse par contagion le long de l'infrastructure entre la mi-mai et juillet 1997. La conjugaison de ces processus de diffusion aboutit finalement à la constitution d'un vaste espace de mobilisation reflétant la géographie du projet. Mais dans tous les cas, la multiplication des variantes a assurément permis l'extension de l'espace de mobilisation.

²³⁴ En fait, les exploitants de Tournebride ont prévu de cesser leur activité et de revendre leurs terres après leur passage en zone constructible. Mais le projet routier remet en cause cette perspective, puisqu'en cas d'expropriation les terres seraient rachetées à un prix beaucoup plus faible. La mobilisation à Tournebride a donc pour motif la défense d'intérêts financiers.

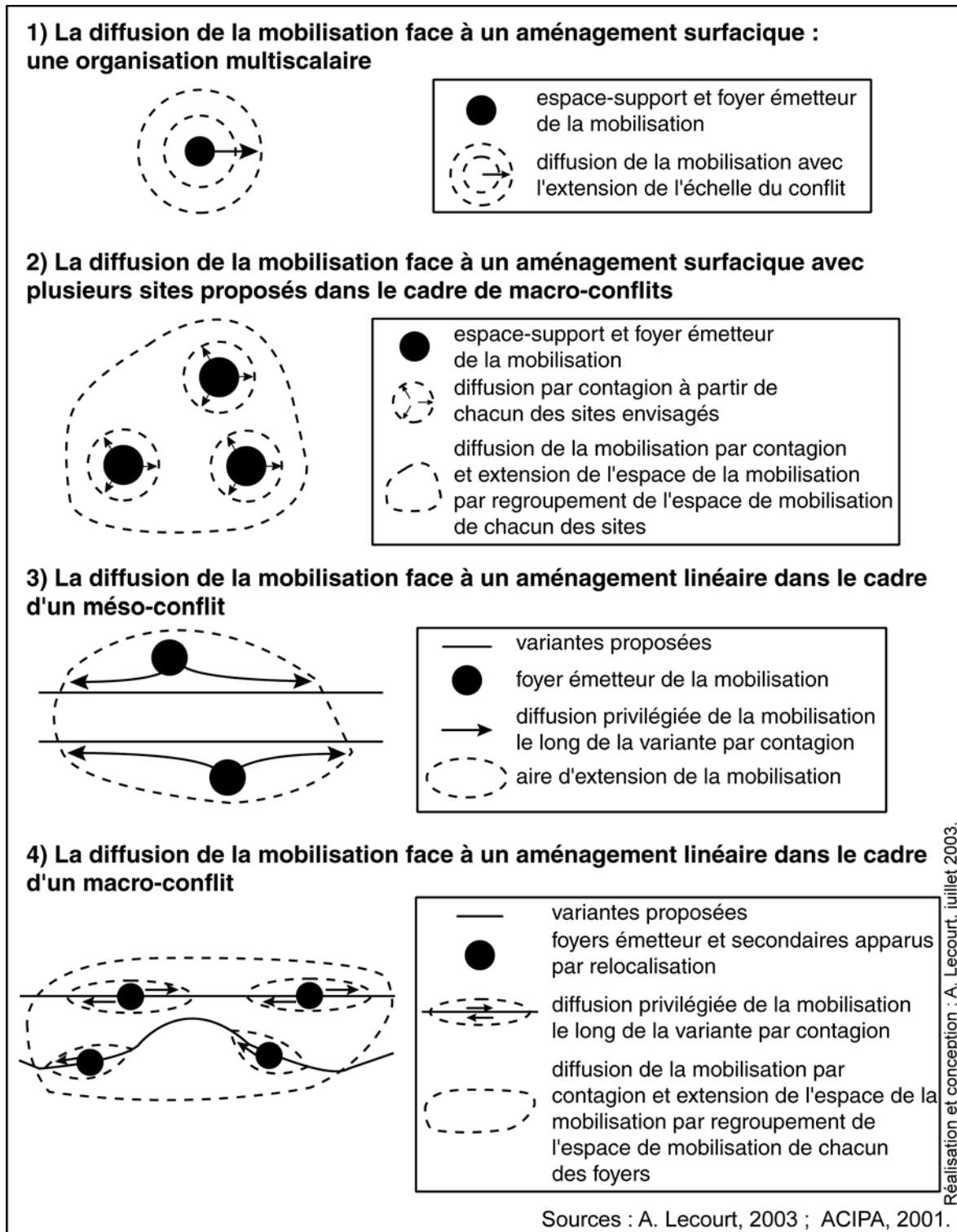
Carte 24. La diffusion de la mobilisation face au TGV Ouest en Mayenne



1.3. Synthèse : forme de l'aménagement, échelle du conflit, et diffusion de la mobilisation

L'analyse de la diffusion de la mobilisation dans le cadre des conflits d'aménagement conduit à distinguer quatre configurations (figure 37) : (1) l'organisation multiscalaire de la diffusion face à un aménagement surfacique, (2) l'organisation de la diffusion face à un aménagement surfacique mais avec plusieurs sites proposés, (3) l'organisation de la diffusion face à un aménagement linéaire dans le cadre d'un méso-conflit, et (4) l'organisation de la diffusion face à un aménagement linéaire dans le cadre d'un macro-conflit.

Figure 37. Des processus de diffusion variables suivant la forme de l'aménagement et l'échelle du conflit



Pour les aménagements surfaciques ne proposant qu'un seul site possible, l'organisation de la diffusion de la mobilisation répond à un schéma multiscaleaire. Pour les micro-conflits, la

mobilisation reste confinée autour de l'espace-support, tandis que pour les méso-conflits, elle s'étend en auréoles concentriques. Pour les macro-conflits, les auréoles s'étendent encore davantage dans l'espace.

La diffusion de la mobilisation face à un aménagement surfacique avec plusieurs sites proposés ne concerne que les macro-conflits. La mobilisation se diffuse tout d'abord par contagion à partir des foyers émetteurs situés à proximité des espaces-supports. Ensuite, sa diffusion par contagion conduit à une extension de l'espace de la mobilisation par regroupement de celui de chacun des espaces-supports.

Dans le cadre d'un méso-conflit autour d'une infrastructure linéaire, la mobilisation émerge au sein de foyers émetteurs situés à proximité du tracé, pour ensuite se diffuser par contagion le long de celui-ci.

L'augmentation de la composante axiale, mais aussi latérale des aménagements (par l'étude de plusieurs fuseaux), conduit à des macro-conflits. Différents foyers de mobilisation apparaissent le long des fuseaux et servent de points de départ à une diffusion par contagion le long de ceux-ci, pour aboutir à un vaste espace de mobilisation par regroupement de l'espace de mobilisation associé à chacun des foyers émetteurs.

La diffusion de la mobilisation obéit ainsi à certaines logiques spatiales parmi lesquelles la forme de l'aménagement et l'échelle du conflit sont prépondérantes. Aussi, si géographie de la mobilisation et géographie du projet sont intimement liées, une meilleure définition spatiale du projet peut permettre de restreindre les conflits.

2. Améliorer la définition de la géographie du projet pour restreindre les conflits

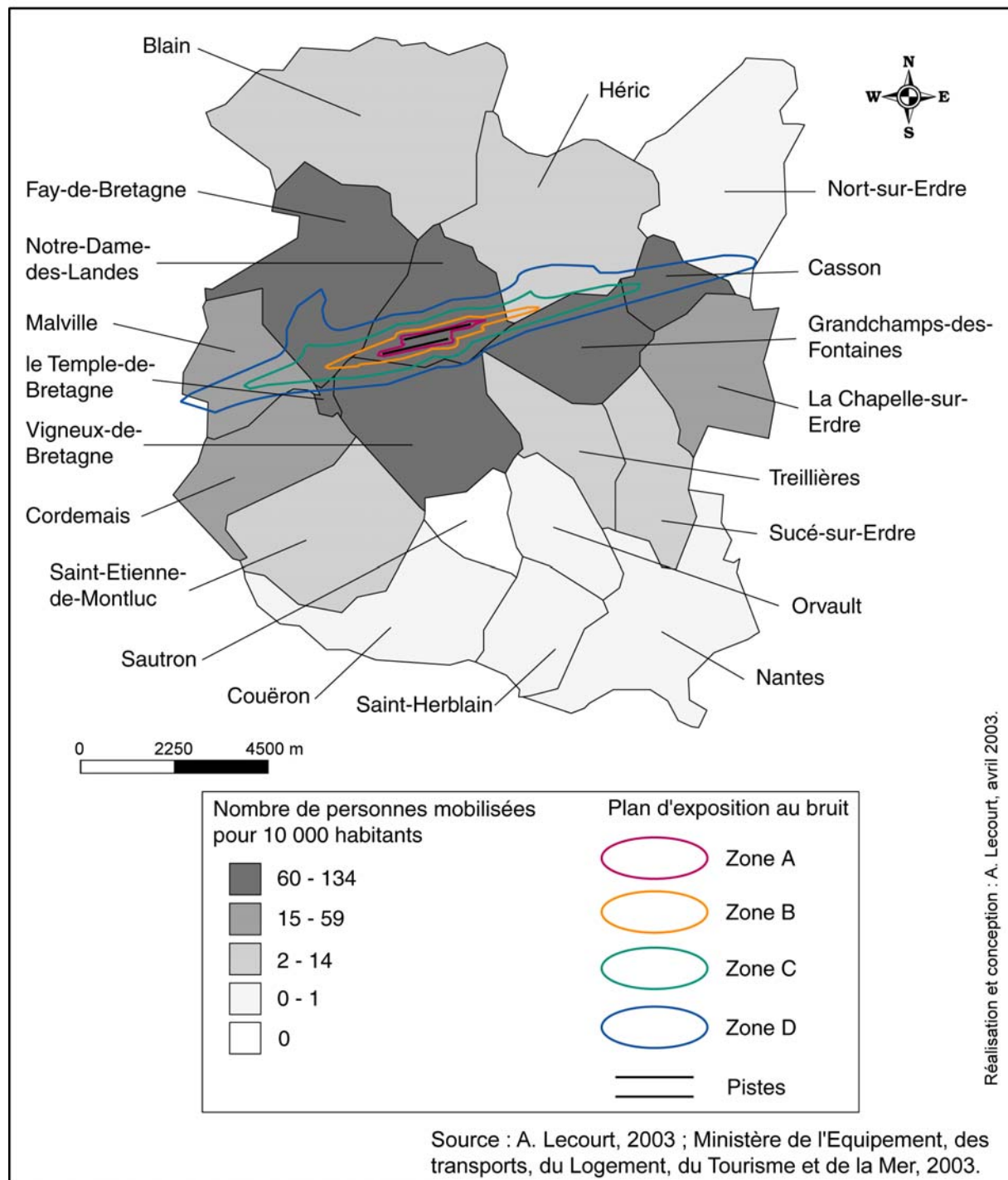
La géographie de la mobilisation face à un aménagement se diffuse dans l'espace en fonction de la géographie de ce même aménagement. Selon la même logique, lorsque la géographie du projet évolue, celle de la mobilisation aussi. Nous avons pu observer ce phénomène à deux reprises. Tout d'abord à Notre-Dame-des-Landes où les précisions apportées au cours du débat public sur le projet d'aéroport ont modifié la géographie de la mobilisation, mais également à l'entrée de Rennes où la suppression de certaines variantes du TGV Ouest a conduit à la redéfinition et à la contraction de l'espace de la mobilisation.

2.1. La géographie de la mobilisation colle à celle du projet : l'évolution de la géographie de la mobilisation à Notre-Dame-des-Landes

Comme nous l'avons déjà vu, la géographie de la mobilisation reflète celle du projet. Aussi, lorsque cette dernière évolue, celle de la mobilisation également comme le montre le cas de Notre-Dame-des-Landes.

Dans ce macro-conflit, d'après l'analyse réalisée à partir des résultats de la pétition de 2001, la géographie de la mobilisation qui s'est diffusée par expansion, s'organise en auréoles concentriques autour de l'espace-support (*supra* carte 16). Mais aujourd'hui, cette géographie a changé (carte 25). Elle suit globalement l'orientation est-ouest des pistes et du plan d'exposition au bruit. En fait, c'est l'avancée dans la définition du projet opérée par ses porteurs, mais également la meilleure connaissance de la géographie du projet par les populations locales, qui a permis ce processus. En effet, le projet était considéré initialement, par la majeure partie des riverains, comme une infrastructure de forme circulaire. Mais, avec la diffusion de l'information sur les propriétés du projet, notamment lors du débat préalable, l'espace de la mobilisation a progressivement pris la forme d'une ellipse d'orientation générale est/ouest conforme à l'orientation générale des pistes et des nuisances sonores associées et matérialisées par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB). La mobilisation est encore très forte autour de l'espace-support avec entre 60 et 134 personnes mobilisées pour 10 000 habitants dans les communes de Fay-de-Bretagne, de Notre-Dame-des-Landes, de Vigneux-de-Bretagne, de Grandchamps-les-Fontaines, et de Casson. Elle reste encore forte dans les communes situées en bout de piste concernées par les zones C et/ou D du PEB, comme Malville, Cordemais, et la Chapelle-sur-Erdre qui comptent entre 15 et 59 individus mobilisés pour 10 000 habitants. La mobilisation diminue assez brutalement pour les communes situées au nord et au sud de l'espace-support et qui ne sont plus concernées par le PEB, comme Treillières, Sucé-sur-Erdre, Saint-Etienne-de-Montluc (entre 2 et 14 individus mobilisés pour 10 000 habitants), ou Couëron, Saint-Herblain, Orvault et Nantes (moins d'un individu mobilisé pour 10 000 habitants).

Carte 25. Répartition de la mobilisation face à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en juin 2003²³⁵



L'avancée dans la définition du projet et des nuisances associées a suscité un changement dans la géographie de la mobilisation. Ce processus rappelle ainsi le rôle de la proximité dans

²³⁵ Nous n'avons retenu ici que les communes officiellement concernées par le projet qui sont aussi les plus mobilisées. En dehors de ces communes, la mobilisation reste ponctuelle.

les prises de position vis-à-vis du projet. Pour beaucoup d'habitants du secteur, cette meilleure définition de la géographie du projet les a éloignés de celui-ci, tant physiquement qu'en terme d'investissement dans la mobilisation. Pour d'autres, au contraire, le projet s'est rapproché, entraînant une entrée dans l'action collective.

Dans le cadre d'aménagements pour lesquels plusieurs sites ou variantes sont à l'étude, l'abandon de certaines options va même conduire à la diminution de l'espace de mobilisation.

2.2. Contraction spatiale de l'aménagement et rétraction de l'espace de mobilisation : le TGV à l'entrée de Rennes

Conformément à ce processus d'adaptation de la géographie de la mobilisation à celle du projet, la contraction spatiale d'un aménagement par l'abandon d'un fuseau ou d'un site, conduit nécessairement à une diminution de l'espace de la mobilisation. C'est un processus de ce type qui a ainsi progressivement mis fin au conflit du TGV Méditerranée, par abandon successif de différents tracés et la réduction de la composante latérale du projet²³⁶.

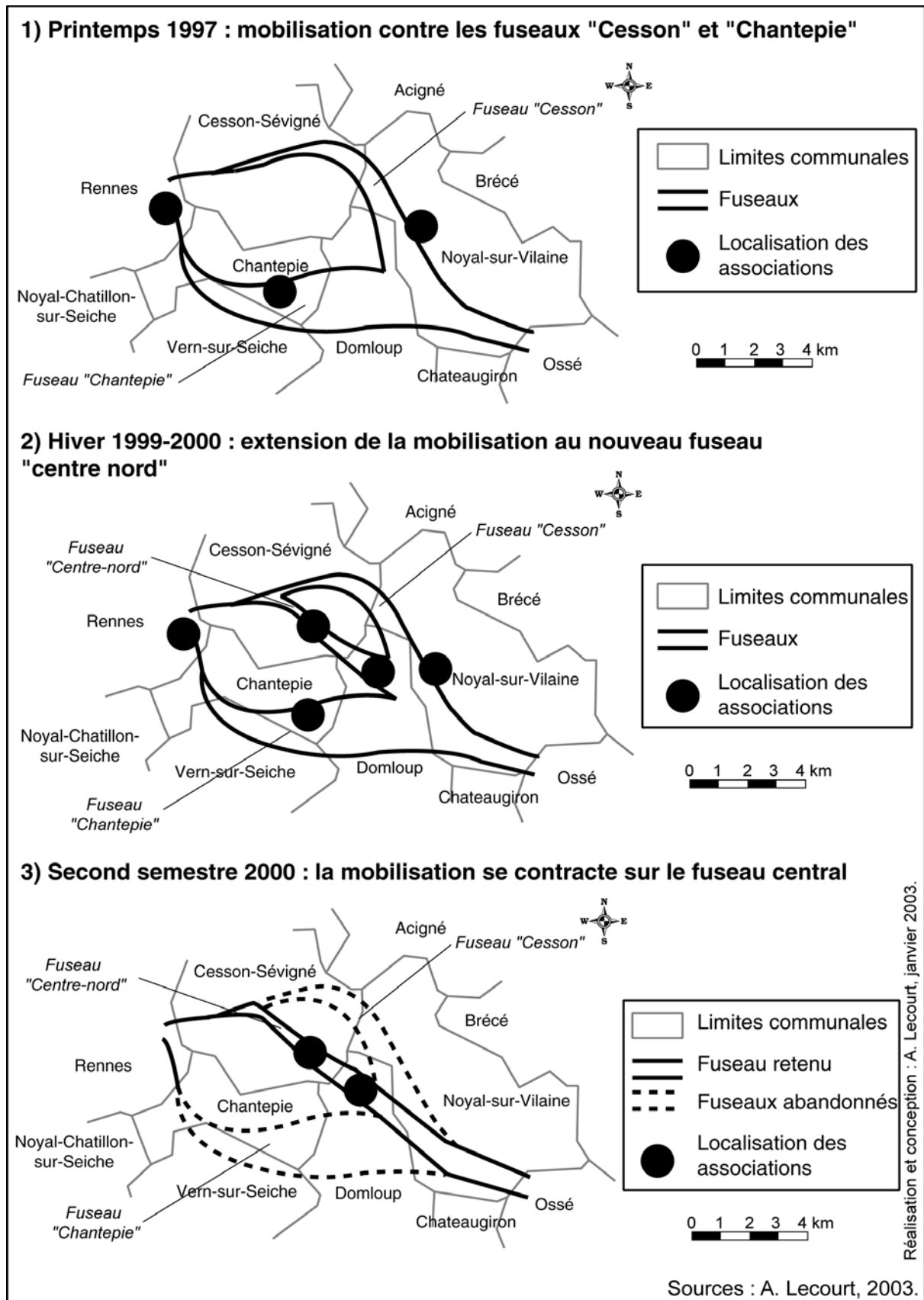
Le cas du TGV à l'entrée de Rennes permet également d'illustrer ce processus, tout comme le précédent qui voit la géographie de la mobilisation suivre celle du projet. Globalement, la géographie de la mobilisation face au TGV se résume en trois phases successives (carte 26). Lors de la première phase, dans le courant de l'année 1997, la mobilisation est localisée dans les communes traversées par les deux fuseaux : Rennes, avec l'association « TGV non Sancé » s'opposant au passage du projet sur la voie Rennes-Chateaubriand, Chantepie, avec « l'association pour la protection de la vallée du Blosne et du bois de Soevre », et Noyal avec le « comité d'action TGV Noyal sud Cesson ».

L'étude préliminaire réalisée par la SNCF à la fin de l'année 1999 de la contre-proposition faite par les associations mobilisées lors de la phase précédente dite « fuseau centre-nord » suscite un mouvement de réaction dans les nouvelles communes touchées : Cesson-Sévigné, avec la création de « l'association de défense du cadre de vie des hameaux sud de Cesson-Sévigné », et Domloup avec la prise en charge du dossier par une association environnementale locale, « l'association de défense de l'environnement de Domloup » qui avait été créée en 1988 pour faire face au projet de lignes à haute tension sur la commune. L'extension de la composante latérale de l'infrastructure a ainsi conduit à une extension de

²³⁶ OLLIVRO Jean, 1994, *Essai de modélisation d'une implantation ferroviaire : l'exemple du TGV Méditerranéen*, op.cit., pp. 611-622.

l'espace de la mobilisation.

Carte 26. La géographie de la mobilisation « colle » à celle du projet



Mais l'espace de la mobilisation va se restreindre d'un seul coup avec l'abandon, en 2000, des variantes « Cesson » et « Chantepie » et le choix de la variante « centre-nord » proposée par les associations. Seules les deux associations de Cesson-Sévigné et Domloup restent actives alors que l'association « TGV non Sancé » est dissoute en septembre 2000 et que les associations de Chantepie et Noyal-sur-Vilaine sont mises en sommeil. Le « tri spatial » opéré par la SNCF a ainsi conduit à une diminution de l'espace de la mobilisation.

A travers ces deux études de cas, la définition préalable de la géographie du projet (emprise et nuisances associées) apparaît comme un élément déterminant pour la géographie de la mobilisation. Restreindre la géographie du projet permet clairement de limiter celle de l'opposition. Cependant, a contrario, une trop forte précision dans la géographie du projet peut également conduire à des conflits virulents en donnant l'impression d'imposer le projet.

Conclusion

Si des causes structurelles, d'ordre économique, politique ou social, éclairent l'évolution générale des effectifs de conflits d'aménagement, elles ne permettent pas en revanche de comprendre leur géographie. Celle-ci est en effet fonction du contexte socio-spatial local qui évolue à la fois dans l'espace et dans le temps, même si la valeur d'usage des espaces les plus précocement concernés par ces conflits semblent se maintenir. Elle dépend également du type d'aménagement contesté puisque certains espaces s'opposent plus spécifiquement à certains types d'aménagement.

Ce sont également les caractéristiques de l'aménagement, et notamment la forme, qui dictent les modalités de diffusion de la mobilisation à l'échelle du conflit. Aussi, une meilleure prise en compte de ces processus permettrait de limiter la diffusion de la mobilisation.

Les caractéristiques de l'aménagement ne sont pas les seules à intervenir dans la géographie des conflits d'aménagement : des facteurs sociaux et environnementaux permettent également d'améliorer notre connaissance de ces processus.